



**Nations Unies**

# **Rapport du Comité des conférences pour 2020**

**Assemblée générale**  
**Documents officiels**  
**Soixante-quinzième session**  
**Supplément n° 32**





## **Rapport du Comité des conférences pour 2020**



Nations Unies • New York, 2020

*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

## Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Ouverture de la session . . . . .	4
II. Organisation des travaux. . . . .	5
A. Membres . . . . .	5
B. Membres du bureau. . . . .	5
C. Programme de travail . . . . .	5
D. Participation d'observateurs . . . . .	6
III. Discussion générale. . . . .	7
A. Calendrier des conférences et des réunions . . . . .	7
B. Utilisation des ressources affectées aux services de conférence par les organes de l'Organisation . . . . .	8
C. Renforcement de la gestion intégrée à l'échelle mondiale, exploitation des technologies et évaluation de la qualité des services de conférence. . . . .	8
D. Questions touchant la documentation et les publications . . . . .	9
E. Questions relatives aux services linguistiques. . . . .	9
IV. Adoption du rapport et dates proposées pour la session d'organisation et la session de fond de 2021 . . . . .	10
 <i>Annexes</i>	
I. Projet de résolution . . . . .	11
II. Projets de calendriers révisés des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que des principaux organes des institutions spécialisées, de l'Agence internationale de l'énergie atomique et des organes conventionnels créés sous les auspices de l'Organisation pour 2021 . . . . .	25
A. Projet de calendrier révisé des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2021 . . . . .	27
B. Organes dont le mandat doit être présenté pour renouvellement à l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session . . . . .	71
C. Projet de calendrier révisé des conférences et réunions des principaux organes des institutions spécialisées, de l'Agence internationale de l'énergie atomique et des organes conventionnels créés sous les auspices de l'Organisation pour 2021 . . . . .	73

## **Chapitre I**

### **Ouverture de la session**

1. L'ouverture de la session de fond s'est déroulée virtuellement sans la présence physique des participants en raison des effets persistants de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Le Président a souligné qu'il était entendu que cela ne constituerait pas un précédent pour les futures sessions du Comité.

## Chapitre II

### Organisation des travaux

#### A. Membres

2. En 2020, en application de la résolution [43/222 B](#) de l'Assemblée générale, le Comité des conférences était composé des États Membres suivants : Algérie, Allemagne, Autriche, Botswana, Brésil, Chine, Comores, Équateur, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Ghana, Guyana, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Japon, Népal, Sénégal, Sierra Leone et Ukraine.

#### B. Membres du bureau

3. Conformément à la décision 74/555 de l'Assemblée générale en date du 15 mai 2020, intitulée « Prorogation de la procédure de prise de décisions applicable à l'Assemblée générale pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) », la session d'organisation du Comité, initialement prévue le 22 avril 2020, a été remplacée par une procédure d'approbation tacite, qui a pris fin le 4 juin 2020 sans qu'aucune objection ait été formulée. En conséquence, le Comité a élu les membres suivants pour siéger en 2020 :

*Président :*

Sofiane Mimouni (Algérie)

*Vice-Présidents :*

Yamaguchi Tomoya (Japon)

David Traystman (États-Unis d'Amérique)

*Rapporteuse :*

Megayla Ulana Austin (Guyana)

4. La Mission permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies a ensuite informé le Comité que David Traystman prendrait sa retraite à la fin du mois d'août et a nommé Michele Dekonty pour le remplacer jusqu'au terme de son mandat.

5. À la séance de clôture de la session de fond (557<sup>e</sup> séance), le 14 septembre 2020, le Comité a officiellement pris note de l'élection de M<sup>me</sup> Dekonty à la vice-présidence.

#### C. Programme de travail

6. Le Comité a tenu sa session de fond de 2020 du 8 au 14 septembre 2020. Il en a approuvé l'ordre du jour tel qu'il figure dans le document [A/AC.172/2020/1](#).

7. En raison des risques sanitaires persistants résultant de la pandémie de COVID-19, le Comité a convenu de tenir ses réunions informelles de façon virtuelle et de tenir une réunion officielle en présentiel le lundi 14 septembre pour adopter le projet de résolution et le rapport.

8. À l'ouverture de la session de fond, le 8 septembre, le Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a présenté le rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences ([A/75/89](#)).

9. Également à sa séance d'ouverture, le Comité a participé à un échange de questions et de réponses avec des représentants du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences à New York, Genève, Vienne et Nairobi. Des

déclarations ont été faites par les représentants de la Fédération de Russie, de la Chine, du Japon, de la France, de l'Autriche et des États-Unis, ainsi que par l'observateur de Cuba. Le Secrétaire général adjoint et les représentants du Secrétariat d'autres lieux d'affectation ont répondu aux questions posées et aux commentaires formulés.

10. Dans l'après-midi du 8 septembre, le Comité a procédé de manière virtuelle à la première lecture de l'avant-projet de résolution sur le plan des conférences. Les 11 et 14 septembre, le Comité a également tenu de manière virtuelle des réunions informelles consacrées à la négociation d'un projet de résolution.

11. Lors de sa séance de clôture de la session de fond de 2020 (557<sup>e</sup> séance), qui s'est tenue en présentiel, le Comité a formellement adopté toutes les décisions prises durant la séance d'ouverture.

12. Le Comité a prié le Secrétariat de lui présenter un ordre du jour provisoire pour 2021 lors de sa session d'organisation de 2021. Il a décidé d'inscrire à son programme de travail de l'année des réunions informelles, qui se tiendraient avant la session de fond ou sur demande et au cours desquelles le Secrétariat communiquerait des renseignements sur les questions relatives à la gestion des conférences intéressant les États Membres.

13. Le Comité a décidé que le Président procéderait à des consultations en vue de déterminer la composition de son bureau en 2021 et que le Président et les autres membres du bureau continueraient d'assumer leurs fonctions jusqu'à l'élection du bureau de 2021.

#### **D. Participation d'observateurs**

14. Deux États Membres et une organisation intergouvernementale étaient représentés en tant qu'observateurs à la session de fond du Comité : Cuba, le Maroc et l'Union européenne.

## Chapitre III

### Discussion générale

#### A. Calendrier des conférences et des réunions

15. À sa séance d'ouverture, le 8 septembre 2020, le Comité a examiné la section du rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences consacrée au cycle des réunions et conférences (A/75/89, sect. II.A).

16. À cet égard, le Comité a examiné et adopté le projet de calendrier révisé des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2021, tel qu'il figure dans le document A/AC.172/2020/L.2.

#### **Demandes de dérogation au paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale**

17. À la même séance, le Comité a examiné la section du rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences relative aux demandes de dérogation aux dispositions du paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243, dans lequel l'Assemblée générale avait décidé qu'aucun de ses organes subsidiaires ne pouvait se réunir au Siège de l'Organisation des Nations Unies pendant une de ses sessions ordinaires, si ce n'était avec son assentiment exprès (A/75/189, sect. II.B, et complément d'information, sect. I.A).

#### **Conclusions et recommandations**

18. **Il a été reçu onze demandes concernant la tenue de réunions pendant la partie principale de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale. Le Comité a été informé que compte tenu des effets de la pandémie de COVID-19, il ne serait pas possible cette année de répondre favorablement aux demandes de dérogation au paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale, et il a convenu que le Secrétariat continuerait à travailler avec chaque organe tenant des réunions pour trouver des solutions au cas par cas.**

#### **Demandes de dérogation présentées entre les sessions du Comité**

19. Dans sa résolution 74/252, l'Assemblée générale a approuvé le projet de calendrier des conférences et des réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2020, tel qu'il avait été présenté par le Comité des conférences, et a autorisé celui-ci à y apporter tous les aménagements que dicteraient les mesures et les décisions qu'elle aurait prises à sa soixante-quatorzième session. Le calendrier a été publié sous la cote A/AC.172/2019/L.2.

20. Le Comité des conférences a approuvé les demandes suivantes :

a) Une demande du Comité des droits de l'enfant, qui souhaitait tenir une session extraordinaire (quatre-vingt-quatrième session extraordinaire) du 2 au 6 mars à Apia ;

b) Une demande des présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, qui souhaitaient déroger à la règle du siège afin de tenir leur trente-deuxième réunion à New York, du 1<sup>er</sup> au 5 juin 2020 ;

c) Une demande du Groupe de travail III de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI), qui souhaitait tenir une session supplémentaire (la reprise de la trente-huitième session de la Commission) du 20 au 24 janvier 2020 à Vienne ;

d) Une demande de la Commission du désarmement, qui souhaitait tenir une réunion supplémentaire (la reprise de sa session d'organisation) le 28 février 2020 à New York ;

e) Une demande du Conseil consultatif pour les questions de désarmement, qui souhaitait convoquer la soixante-treizième session du Conseil du 29 au 31 janvier 2020 à Genève plutôt qu'à New York.

21. Depuis la publication du rapport sur le plan des conférences, le Comité a reçu deux demandes supplémentaires, dont l'une émanait de la CNUDCI et l'autre de la réunion des présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. Il a approuvé ces demandes supplémentaires en juillet 2020 selon la procédure d'approbation tacite :

a) La demande de la CNUDCI, qui souhaitait tenir la reprise de sa cinquante-troisième session du 14 au 18 septembre 2020 à Vienne ;

b) La demande des présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, qui souhaitaient tenir leur trente-deuxième réunion à Genève du 27 au 30 juillet 2020.

## **B. Utilisation des ressources affectées aux services de conférence par les organes de l'Organisation**

22. À sa séance d'ouverture, le 8 septembre 2020, le Comité des conférences a examiné la section du rapport dans laquelle figurait une analyse de l'utilisation des services de conférence mis à la disposition des organes de l'Organisation (A/75/89, sect. II.D, et complément d'information, sect. I.C et D).

### **Débat**

23. Un représentant a rappelé que les États Membres n'avaient pas encore décidé d'une définition des réunions virtuelles. Il s'est donc félicité de la décision de prévoir une réunion en présentiel pour adopter formellement toute décision qui pourrait être prise lors des prochaines réunions informelles.

24. Le représentant s'est félicité de la publication par le Secrétariat des enregistrements des réunions officielles sur le site Web de l'Organisation. À cet égard, il a encouragé l'utilisation de métadonnées dans toutes les langues officielles.

## **C. Renforcement de la gestion intégrée à l'échelle mondiale, exploitation des technologies et évaluation de la qualité des services de conférence**

25. À la même séance, le Comité a examiné les sections du rapport concernant le renforcement de la gestion intégrée à l'échelle mondiale (A/75/89, sect. II.G), l'exploitation de la technologie dans les réunions (sect. II.I), les nouveautés en matière de gestion de la documentation (sect. III.G) et l'évaluation de la qualité des services de conférence (sect. VI).

### **Débat**

26. Un représentant a appelé l'attention sur le fait que les mesures de modernisation et l'introduction de nouvelles technologies dans le travail des services linguistiques devraient tendre à l'amélioration de la qualité des services d'interprétation et de traduction dans toutes les langues officielles. Les technologies employées devaient

être parfaitement compatibles entre elles, faciles à utiliser et respectueuses du principe du multilinguisme.

#### **D. Questions touchant la documentation et les publications**

27. À la même séance, le Comité a examiné la section du rapport consacrée à la documentation et aux publications (A/75/89, sect. III., et complément d'information, sect. II).

##### **Débat**

28. Un représentant a fait remarquer que la tâche du Comité était de veiller à ce que la qualité et la gamme des services offerts par le Département restent inchangées malgré les difficultés financières considérables auxquelles celui-ci est confronté. En tant qu'organe central chargé de guider les activités du Département, le Comité devrait examiner tous les cas où les services de conférence n'ont pas atteint le niveau requis afin de remédier aux causes des difficultés rencontrées. Le représentant a également exprimé l'espoir que le Comité examinerait la question de la gestion des documents et les innovations proposées à cet égard.

#### **E. Questions relatives aux services linguistiques**

29. À la même séance, le Comité a examiné la partie du rapport concernant les questions relatives aux services linguistiques (A/75/89, par. 36 à 41).

##### **Débat**

30. Un représentant a félicité le Département d'avoir continué à fournir des services de conférence de qualité dans tous les lieux d'affectation et ailleurs, compte tenu en particulier de la pandémie de COVID-19 et des difficultés financières considérables auxquelles il est confronté. La qualité des services de conférence dépend dans une large mesure des bonnes conditions de travail offertes à l'ensemble du personnel des services linguistiques ainsi que des effectifs et du financement, qui doivent être les mêmes pour tous. Compte tenu du gel actuel du recrutement de nouveaux fonctionnaires, l'interdiction d'engager du personnel temporaire, y compris par le biais du recrutement international, en particulier pour les services linguistiques dont les effectifs n'étaient pas au complet.

31. Le multilinguisme à l'Organisation des Nations Unies, rendu possible par l'adhésion au principe de l'égalité des six langues officielles, est un moyen essentiel d'atteindre les objectifs fondamentaux de la Charte des Nations Unies. Toutes les entités du Secrétariat devaient prendre des mesures pour remédier à l'utilisation disproportionnée de l'anglais dans leur travaux par rapport aux cinq autres langues officielles de l'Organisation.

## **Chapitre IV**

### **Adoption du rapport et dates proposées pour la session d'organisation et la session de fond de 2021**

32. À sa séance de clôture, le 14 septembre, le Comité a adopté le rapport et les dates proposées pour sa session d'organisation et sa session de fond de 2021 afin que ces dates soient incluses dans le calendrier des conférences et des réunions. Un représentant a noté que ces dernières années, le rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences était toujours d'excellente qualité.

## Annexe I

### Projet de résolution

Le Comité des conférences recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

#### Plan des conférences

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* ses résolutions antérieures sur le plan des conférences, notamment la résolution [74/252](#) du 27 décembre 2019,

*Rappelant également* ses résolutions antérieures sur le multilinguisme, notamment la résolution [73/346](#) du 16 septembre 2019, réaffirmant leurs dispositions relatives aux services de conférence et considérant que le multilinguisme, valeur fondamentale de l'Organisation des Nations Unies, concourt à la réalisation des objectifs des Nations Unies énoncés à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies,

*Réaffirmant* sa résolution [42/207 C](#) du 11 décembre 1987, dans laquelle elle a demandé au Secrétaire général de veiller à l'égalité de traitement des langues officielles de l'Organisation,

*Ayant examiné* le rapport du Comité des conférences pour 2020<sup>1</sup> et le rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences<sup>2</sup>,

*Réaffirmant* le rôle qui revient à la Cinquième Commission en ce qui concerne les questions administratives et budgétaires,

*Rappelant* sa résolution [14 \(I\)](#) du 13 février 1946 et le rôle qui revient au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, organe subsidiaire qui relève d'elle,

#### I

##### Calendrier des conférences et des réunions

1. *Accueille avec satisfaction* le rapport du Comité des conférences pour 2020 ;
2. *Approuve* le projet de calendrier révisé des conférences et des réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2021, tel qu'il a été présenté par le Comité des conférences<sup>3</sup>, compte tenu des observations du Comité et sous réserve des dispositions de la présente résolution ;
3. *Autorise* le Comité des conférences à apporter au calendrier révisé des conférences et des réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2021 tous les aménagements que dicteraient les mesures et décisions qu'elle aura prises à sa soixante-quinzième session ;
4. *Rappelle* le paragraphe 40 de sa résolution [71/323](#) du 8 septembre 2017, le paragraphe 40 de sa résolution [72/313](#) du 17 septembre 2018 et le paragraphe 15

<sup>1</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quinzième session, Supplément n° 32 (A/75/32).

<sup>2</sup> A/75/89.

<sup>3</sup> Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatorzième session, Supplément n° 32 (A/74/32), annexe II.

de sa résolution 73/341 du 12 septembre 2019 relatives à la revitalisation de ses travaux ;

5. *Note avec satisfaction* que le Secrétariat a tenu compte des dispositions énoncées dans ses résolutions sur le plan des conférences, à savoir les résolutions 53/208 A du 18 décembre 1998, 54/248 du 23 décembre 1999, 55/222 du 23 décembre 2000, 56/242 du 24 décembre 2001, 57/283 B du 15 avril 2003, 58/250 du 23 décembre 2003, 59/265 du 23 décembre 2004, 60/236 A du 23 décembre 2005, 61/236 du 22 décembre 2006, 62/225 du 22 décembre 2007, 63/248 du 24 décembre 2008, 64/230 du 22 décembre 2009, 65/245 du 24 décembre 2010, 66/233 du 24 décembre 2011, 67/237 du 24 décembre 2012, 68/251 du 27 décembre 2013, 72/19 du 1<sup>er</sup> décembre 2017, 73/270 du 22 décembre 2018 et 74/252, en ce qui concerne le vendredi saint orthodoxe et les fêtes chômées de l'Eïd al-Fitr et de l'Eïd al-Adha, et demande à tous les organes intergouvernementaux de se conformer aux décisions applicables lorsqu'ils programment leurs réunions ;

6. *Note également avec satisfaction* que le Secrétariat a tenu compte des dispositions énoncées dans ses résolutions sur le plan des conférences, notamment la résolution 69/250 du 29 décembre 2014, en ce qui concerne Yom Kippour, la Journée du Vesak, Diwali, Gurpurab, le Noël orthodoxe et le Novruz, et demande à tous les organes intergouvernementaux intéressés de continuer à se conformer aux décisions applicables lorsqu'ils programment leurs réunions ;

7. *Prie* le Secrétaire général de porter à l'attention des organes intergouvernementaux, par écrit, les recommandations concernant les dates auxquelles ces derniers sont priés d'éviter de tenir des réunions, et de lui présenter un rapport à ce sujet à sa soixante-seizième session ;

8. *Prie également* le Secrétaire général de continuer à veiller à ce que toute modification apportée au calendrier des conférences et des réunions le soit dans le strict respect du mandat du Comité des conférences et de ses propres résolutions ;

9. *Invite* les États Membres à veiller à ce que les nouveaux textes adoptés par les organes délibérants contiennent suffisamment d'informations sur les modalités d'organisation des conférences et réunions ;

10. *Rappelle* l'article 153 de son règlement intérieur et, dans le cas des résolutions ayant des incidences financières, prie le Secrétaire général de préciser les modalités d'organisation des conférences, compte tenu des tendances constatées à l'occasion d'autres réunions du même type, de sorte que les services de conférence et de traitement de la documentation soient mobilisés de la manière la plus efficace et la plus économique possible ;

11. *Réaffirme* qu'il faut remédier au problème des activités qui font double emploi dans les services de conférence et prend note de la résolution 2018/30 du Conseil économique et social, en date du 24 juillet 2018 ;

12. *Se déclare préoccupée* par l'habitude prise de prolonger les travaux de la Cinquième Commission pendant la deuxième partie de la reprise de sa session et par l'effet de cette pratique sur les services fournis par le Secrétariat, y compris la disponibilité des salles de conférence et des services linguistiques ;

## II

### Utilisation des ressources affectées aux services de conférence

13. *Réaffirme* la pratique qui veut que les salles de conférence soient affectées en priorité aux réunions d'États Membres ;

14. *Félicite* le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, qui assure la continuité des services de conférence durant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ;

15. *Prend note* avec inquiétude des conséquences que les mesures prises pour faire face à la crise de liquidités et à la pandémie de COVID-19 ont sur la fourniture de services linguistiques et sur la gestion des réunions, et en particulier des conséquences qu'elles ont sur le recrutement de fonctionnaires aux postes vacants dans les services linguistiques pour les six langues officielles, et prie le Secrétaire général de continuer à faire en sorte que le multilinguisme, valeur fondamentale de l'Organisation, ne soit pas mis en péril par ces mesures ;

16. *Demande* au Secrétaire général et aux États Membres de se conformer aux principes directeurs et aux procédures énoncés dans l'instruction administrative régissant l'utilisation des locaux de l'Organisation pour des réunions, conférences, manifestations spéciales et expositions<sup>4</sup> ;

17. *Souligne* que ces réunions, conférences, manifestations spéciales et expositions doivent être compatibles avec les buts et les principes de l'Organisation ;

18. *Note* que le taux global d'utilisation des services d'interprétation pour tous les organes dont les réunions sont inscrites au calendrier des services de conférence dans les quatre principaux centres de conférence correspond à la norme, fixée à 80 pour cent, depuis 2014 et qu'il est passé à 84 pour cent en 2019 ;

19. *Exhorte* les organes intergouvernementaux dont le taux d'utilisation des services d'interprétation est inférieur à la norme de 80 pour cent depuis six ans à prendre ce taux en considération lorsqu'ils planifieront leurs sessions, de manière à atteindre la norme ;

20. *Demande de nouveau* aux organes intergouvernementaux de revoir le programme de leurs réunions et d'élaborer ou de réaménager leur programme de travail en fonction de leur utilisation effective des ressources affectées aux services de conférence, dans un souci d'efficacité et en vue d'optimiser l'utilisation de ces services ;

21. *Exhorte* les secrétariats et les bureaux des organes qui sous-utilisent les ressources qui leur sont allouées en matière de services de conférence à collaborer plus étroitement avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences du Secrétariat et à envisager de modifier leur programme de travail, selon qu'il conviendra, notamment de le réaménager en tenant compte du caractère récurrent de certains points de l'ordre du jour, en vue d'améliorer leur taux d'utilisation des services d'interprétation ;

22. *Constate* que l'ouverture tardive et la clôture prématurée des séances réduisent notablement les taux d'utilisation des services d'interprétation par les organes concernés, invite les secrétariats et les bureaux desdits organes à porter toute l'attention voulue à cette question et accueille avec satisfaction les mesures qui ont été prises pour informer rapidement le Secrétariat de tout changement de ce type de sorte que les services de conférence puissent être aisément affectés à d'autres réunions ;

23. *Demande* au Comité des conférences de tenir des consultations avec les organes qui ont régulièrement sous-utilisé les ressources qui leur étaient allouées au cours des six dernières années et de faire les recommandations qui s'imposent afin que les ressources affectées aux services de conférence soient utilisées au mieux ;

---

<sup>4</sup> ST/AI/2019/4.

24. *Accueille avec satisfaction* le fait que le Secrétaire général ait pris des mesures pour améliorer le taux d'utilisation des ressources affectées aux services de conférence et, à cet égard, l'engage à accroître l'efficacité de ces services et à lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-seizième session ;

25. *Prie* le Secrétaire général de consulter les États Membres au sujet des initiatives ayant des incidences sur l'utilisation des services et installations de conférence ;

26. *Prie également* le Secrétaire général de continuer à faire bien comprendre aux organes autorisés à se réunir « selon les besoins » qu'ils doivent continuer d'optimiser les services de conférence qui leur sont fournis et le prie en outre de lui faire rapport à sa soixante-seizième session sur les services de conférence fournis à ces organes ;

27. *Mesure* l'importance que les réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres revêtent pour le bon déroulement des travaux des organes intergouvernementaux, prie le Secrétaire général de satisfaire, dans la mesure du possible, toutes les demandes de services de conférence occasionnées par ces réunions et demande au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences d'informer dès que possible les groupes demandeurs de la disponibilité des services de conférence, y compris les services d'interprétation, ainsi que de tout changement qui pourrait intervenir avant la réunion concernée ;

28. *Note* que la proportion de réunions de groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres qui ont bénéficié de services d'interprétation dans les quatre principaux centres de conférence a généralement diminué en 2019, et prie le Secrétaire général de continuer à recourir à des formules novatrices pour remédier aux problèmes dus au fait que certaines de ces réunions se déroulent sans services d'interprétation et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-seizième session ;

29. *Exhorte une fois de plus* les organes intergouvernementaux à tenir compte, au stade de la programmation, des réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres, à prévoir ces réunions dans leur programme de travail et à aviser le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences suffisamment à l'avance lorsqu'une de leurs séances est annulée, de façon que les ressources libérées puissent, si possible, être affectées à une réunion d'un desdits groupes ;

30. *Constate* que le taux d'utilisation des salles du centre de conférence de la Commission économique pour l'Afrique a diminué et note la poursuite des initiatives visant à améliorer les installations de conférence de la Commission ;

31. *Attend avec intérêt* de recevoir la proposition détaillée visant à remédier à la détérioration et aux capacités limitées des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi ;

32. *Salue* l'initiative dont le Secrétaire général a fait preuve en recherchant des moyens d'accroître l'efficacité et l'efficacité des services de conférence, félicite le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences d'avoir mis en place des solutions novatrices pour la prestation de services techniques de secrétariat et la gestion des réunions et de la documentation et encourage le Département à poursuivre les efforts qu'il fait pour préserver la qualité de ses services tout en réalisant des gains d'efficacité ;

33. *Prie* le Secrétaire général de continuer à s'efforcer d'améliorer les services de conférence dans les quatre principaux centres de conférence, notamment en recensant et en éliminant les éventuels recouvrements, chevauchements d'activités et doubles emplois, en trouvant des solutions novatrices, en créant des effets de synergie

et en réduisant les coûts sans compromettre la prestation ni la qualité des services, et de lui rendre compte à ce sujet à sa soixante-seizième session ;

34. *Redit* qu'il faut continuer de moderniser toutes les installations de conférence, y compris de visioconférence, des quatre principaux centres de conférence et prie le Secrétaire général de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-seizième session au plus tard ;

35. *Se félicite* des mesures visant à faciliter l'accès des personnes handicapées aux services de conférence et à les aider à utiliser les installations, notamment de la création du Centre d'accessibilité, et engage le Secrétaire général à continuer de s'occuper en priorité de ces questions dans les quatre principaux centres de conférence et à lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-seizième session ;

36. *Prend note avec satisfaction* de la règle de la gestion intégrée des services de conférence à l'échelle mondiale qui, lorsqu'elle peut être appliquée, offre une façon efficace d'assurer le service des réunions tenues ailleurs que dans les centres de conférence et, à cet égard, prie le Secrétaire général de continuer à s'efforcer de réaliser des gains d'efficacité en l'appliquant rigoureusement lorsque la qualité des services ne risque pas d'en souffrir et de continuer de faire rapport sur la question au Comité des conférences ;

### III

#### **Renforcer la gestion intégrée à l'échelle mondiale, mettre à profit les technologies et évaluer la qualité des services de conférence**

37. *Rappelle* le paragraphe 24 du rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences<sup>5</sup>, rappelle également qu'au paragraphe 81 de sa résolution 56/253 du 24 décembre 2001 elle a prié le Secrétaire général de veiller à ce que la gestion des services de conférence soit assurée de manière intégrée dans tous les lieux d'affectation de l'Organisation, et souligne une fois encore que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences est chargé d'appliquer les politiques, de formuler les normes et les directives, de superviser et de coordonner les services de conférence de l'Organisation et d'administrer l'ensemble des ressources prévues au chapitre pertinent du budget, alors que les offices des Nations Unies à Genève, Vienne et Nairobi sont responsables de leurs activités opérationnelles quotidiennes et doivent en rendre compte, conformément au paragraphe 7 de la section II.B de sa résolution 57/283 B ;

38. *Note* qu'ont été menées à bien les évaluations internes relatives aux mécanismes de responsabilisation et à la répartition entre le Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et les directeurs généraux des offices des Nations Unies à Genève, Nairobi et Vienne des attributions relatives aux politiques régissant la gestion des conférences, aux activités et à l'utilisation des ressources disponibles, invite le Secrétaire général à lui rendre compte à sa soixante-seizième session des mesures prises compte tenu de la suite donnée à ces évaluations internes et rappelle à cet égard, entre autres, le paragraphe 36 de sa résolution 74/252 ;

39. *Accueille avec satisfaction* les mesures novatrices prises par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences pour améliorer les services de conférence et faciliter ainsi la prise de décisions par les organes intergouvernementaux et prie le Secrétaire général de continuer d'étudier les innovations technologiques et autres qui contribuent au renforcement de l'efficacité

---

<sup>5</sup> A/70/122.

et de l'efficience dans ce domaine et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-seizième session ;

40. *Prend note* des initiatives qui ont été prises, dans l'optique de la gestion intégrée à l'échelle mondiale, pour rationaliser les méthodes, faire des économies d'échelle et améliorer la qualité des services de conférence, et souligne à ce propos qu'il importe d'assurer l'égalité de traitement des fonctionnaires affectés aux services de conférence et de veiller à ce que le principe de l'égalité de classement des postes couvrant les mêmes fonctions soit respecté dans les quatre principaux centres de conférence ;

41. *Constate* que le principe de la gestion intégrée à l'échelle mondiale est pleinement appliqué aux différentes composantes des services de conférence dans les quatre principaux centres de conférence et prie le Secrétaire général de l'informer, et d'informer le Comité des conférences, des progrès de la gestion intégrée à l'échelle mondiale et de lui présenter des informations exactes et actualisées sur toute nouvelle initiative relevant de la compétence du Comité ;

42. *Prend note avec satisfaction* des progrès accomplis dans le développement et la mise en service des logiciels de gestion des services de conférence, à savoir gData, gDoc, gMeets et gText, et prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'ils soient exploités de manière intégrée dans le cadre de la stratégie Informatique et communications du Secrétariat, qu'elle a approuvée dans sa résolution 69/262 du 29 décembre 2014, et de rendre compte des progrès accomplis pour ce qui est de leur fonctionnement, de leur maintenance et de leur intégration avec les systèmes existants, selon qu'il conviendra ;

43. *Souligne* que toutes les initiatives visant à mettre à profit les technologies, y compris les projets pilotes, doivent respecter le principe de l'égalité des langues officielles de l'Organisation, de sorte que la qualité et l'étendue des services fournis par le Secrétariat soient préservées ou accrues ;

44. *Rappelle* que le degré de satisfaction des États Membres est un indicateur fondamental de la qualité de la gestion des conférences et des services de conférence ;

45. *Prie* le Secrétaire général de continuer de veiller à ce que les mesures que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences prend pour recueillir l'appréciation des États Membres sur la qualité des services de conférence qui leur sont fournis, indicateur de résultat fondamental pour le Département, offrent à tous les États Membres la même possibilité de porter leur appréciation dans les six langues officielles de l'Organisation, et à ce que ces mesures soient pleinement conformes à ses résolutions pertinentes et le prie également de lui rendre compte, par l'intermédiaire du Comité des conférences, des progrès accomplis à cet égard ;

46. *Prie également* le Secrétaire général de continuer de rechercher les meilleures méthodes et techniques d'évaluation du degré de satisfaction des usagers, de s'efforcer d'obtenir un taux de réponse plus élevé aux enquêtes sur la qualité des services et de lui rendre compte régulièrement des résultats obtenus ;

47. *Prend note avec satisfaction* des efforts que fait le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences pour recueillir l'appréciation des États Membres sur la qualité des services de conférence qui leur sont fournis et tenir compte des observations ou réclamations que ceux-ci formulent par écrit ou pendant les réunions, et prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour trouver des formules novatrices qui permettent de recueillir et d'analyser systématiquement les appréciations émises par les États Membres et par la présidence et le secrétariat des commissions et comités sur la qualité des prestations et de lui rendre compte à ce sujet à sa soixante-seizième session ;

48. *Prie* le Secrétaire général de continuer à recueillir des appréciations sur la qualité des services de conférence fournis par le Secrétariat, à l'occasion de réunions organisées une ou deux fois par an, en veillant à ce que les États Membres puissent porter une appréciation et demander des renseignements sur toute question ayant trait aux conférences ou aux services linguistiques dans l'une quelconque des six langues officielles de l'Organisation ;

#### IV

#### Questions touchant la documentation et les publications

49. *Souligne* que l'égalité des six langues officielles de l'Organisation est d'une importance primordiale ;

50. *Souligne également* que toutes les initiatives concernant l'évolution des méthodes de travail, y compris les projets pilotes, doivent respecter le principe de l'égalité des langues officielles de l'Organisation, de sorte que la qualité et l'étendue des services fournis par le Secrétariat soient préservées ou accrues ;

51. *Insiste* sur l'importance que revêt le multilinguisme dans les activités de l'Organisation et prie le Secrétaire général de continuer de s'efforcer d'assurer l'égalité absolue des six langues officielles, comme elle l'a demandé dans sa résolution 73/346, et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-seizième session ;

52. *Souligne* qu'il importe d'utiliser pleinement et de traiter également toutes les langues officielles de l'Organisation dans toutes les activités du Département de la communication globale du Secrétariat, de manière à éliminer l'écart entre l'emploi de l'anglais et celui des cinq autres langues officielles et, à cet égard, prie de nouveau le Secrétaire général d'assurer l'archivage de tous les enregistrements des séances dans toutes les langues officielles sur le site Web de l'Organisation ;

53. *Constate* que l'écart subsiste entre l'emploi de l'anglais et celui des cinq autres langues officielles dans l'archivage des enregistrements des séances dans toutes les langues officielles sur le site Web de l'Organisation et prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour veiller à l'égalité de traitement des langues officielles à cet égard ;

54. *Rappelle avec satisfaction* que le Secrétaire général a nommé le Coordonnateur pour le multilinguisme, qui est chargé de l'application généralisée du multilinguisme au Secrétariat, et demande à tous les bureaux et départements du Secrétariat d'appuyer pleinement l'action du Coordonnateur pour ce qui est de l'exécution des mandats relatifs au multilinguisme ;

55. *Souligne* que le multilinguisme, valeur fondamentale de l'Organisation des Nations Unies, suppose la participation active et l'engagement résolu de toutes les parties prenantes, notamment de tous les centres de conférence et bureaux hors Siège de l'Organisation ;

56. *Rappelle* que le Secrétaire général a énoncé, dans son rapport sur le multilinguisme<sup>6</sup>, le mandat détaillé du Coordonnateur pour le multilinguisme, comme elle-même l'avait demandé dans sa résolution 70/9 du 13 novembre 2015, rappelle également qu'elle a approuvé, dans sa résolution 71/328 du 11 septembre 2017, le mandat proposé par le Secrétaire général, demande que les versions actualisées de ce mandat soient mises à la disposition de tous les États Membres et des entités du Secrétariat et accueille avec satisfaction les initiatives du Coordonnateur à cet égard ;

<sup>6</sup> A/71/757.

57. *Prie* le Secrétaire général de veiller à la bonne exécution du mandat du Coordonnateur pour le multilinguisme et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-seizième session ;

58. *Insiste* sur le rôle qui revient aux États Membres et aux organes intergouvernementaux dans la définition des politiques relatives à la gestion des conférences ;

59. *Souligne* que les propositions de modification de ces politiques doivent être approuvées par les États Membres dans le cadre des organes intergouvernementaux compétents ;

60. *Souligne également* que les questions relatives à la gestion des conférences, y compris la documentation, relèvent de la Cinquième Commission ;

61. *Réaffirme* qu'il importe que les documents destinés aux organes intergouvernementaux, y compris la Cinquième Commission, soient soumis et publiés dans les délais ;

62. *Note avec préoccupation* que les documents destinés à la Cinquième Commission sont régulièrement publiés en retard, rappelle le paragraphe 29 de sa résolution 70/247 du 23 décembre 2015 et prie le Secrétaire général de continuer à prendre des mesures afin d'assurer la bonne mise en œuvre dudit paragraphe, compte tenu des responsabilités de toutes les parties concernées, et de lui en rendre compte dans son prochain rapport sur le plan des conférences ;

63. *Prend note avec satisfaction* des efforts faits par le Secrétariat, en particulier le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, pour publier en temps voulu la documentation d'avant-session de la Cinquième Commission dans les six langues officielles de l'Organisation et engage toutes les parties prenantes à les poursuivre ;

64. *Invite* la présidence de la Cinquième Commission et celle du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires à continuer de promouvoir la coopération entre les deux organes en matière de documentation ;

65. *Note* que les décisions de la Cinquième Commission se trouvent facilitées lorsque le Secrétariat lui fournit en temps voulu, au moment des consultations, des informations exactes et cohérentes ;

66. *Réaffirme*, comme elle l'a décidé à la section IV de sa résolution 64/230, que tous les rapports adoptés par le Groupe de travail sur l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme doivent être publiés dans toutes les langues officielles suffisamment de temps avant leur examen par le Conseil, conformément à ses résolutions 36/117 A du 10 décembre 1981, 51/211 A à E du 18 décembre 1996, 52/214 du 22 décembre 1997, 53/208 A à E du 18 décembre 1998 et 59/265, et prie le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires à cet effet et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-seizième session ;

67. *Réaffirme* les dispositions du paragraphe 8 de l'annexe à sa résolution 2 (I) du 1<sup>er</sup> février 1946, relative au règlement concernant les langues, selon lesquelles toutes les résolutions et tous les autres documents importants sont communiqués dans les six langues officielles et que, sur demande d'un représentant ou d'une représentante, tout autre document sera établi dans l'une quelconque des langues officielles ou dans toutes ces langues ;

68. *Réaffirme également* qu'il importe de publier simultanément les documents dans toutes les langues officielles, se félicite que cela ait été fait par tous les centres de conférence dans 100 pour cent des cas en 2019 et prie de nouveau le Secrétaire général de veiller à ce que les règles régissant la parution simultanée des

documents dans les six langues officielles soient strictement respectées en ce qui concerne aussi bien la distribution d'exemplaires papier des documents de conférence que leur chargement dans le Système de diffusion électronique des documents et sur le site Web de l'Organisation ;

69. *Prie* le Secrétaire général de continuer à prendre des mesures pour que les documents paraissent en temps voulu et simultanément dans les six langues officielles ;

70. *Note* que le partage de la charge de travail, qui s'appliquait déjà aux travaux de traduction, d'édition et de traitement de texte, s'est étendu aux activités de correction d'épreuves, et prie le Secrétaire général de continuer à chercher des moyens de promouvoir le partage de la charge de travail entre les quatre principaux centres de conférence et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-seizième session ;

71. *Souligne* que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a pour mission première de produire dans les délais prévus des documents de qualité dans toutes les langues officielles, conformément aux règles en vigueur, et d'offrir des services de conférence de qualité aux États Membres dans toutes les villes sièges, de manière aussi efficace et économique que possible, conformément à ses résolutions ;

72. *Souligne également* qu'il importe de renforcer l'application du principe de responsabilité au Secrétariat concernant la tenue des délais de soumission et de publication des documents ;

73. *Prie* le Secrétaire général de continuer de faire figurer dans le contrat de mission de tous les hauts fonctionnaires le nouvel indicateur portant sur le respect des délais de soumission des documents destinés aux organes intergouvernementaux et aux organes d'experts et de lui rendre compte à ce sujet dans les prochains rapports sur le respect du principe de responsabilité ;

74. *Prie également* le Secrétaire général de faire figurer, dans les futurs projets de budget, des informations concernant le respect des délais de soumission des documents nécessaires pour les réunions des organes intergouvernementaux et des organes d'experts ;

75. *Réaffirme* les dispositions du paragraphe 9 de la section III de sa résolution 59/265, dans lequel elle a décidé que les documents traitant des questions de planification et des questions budgétaires et administratives qu'elle doit examiner d'urgence devaient paraître à titre prioritaire dans les six langues officielles ;

76. *Prie de nouveau* le Secrétaire général de donner pour instruction à tous les départements du Secrétariat de faire figurer dans leurs rapports les éléments suivants :

- a) Un résumé ;
- b) Un récapitulatif des conclusions, recommandations et autres propositions ;
- c) Un rappel des faits utiles à connaître ;

et demande de nouveau que les conclusions et recommandations figurant dans tous les documents que le Secrétariat et les organes intergouvernementaux ou organes d'experts présentent aux organes délibérants, y compris le Comité des conférences, pour examen et décision, apparaissent en caractères gras ;

77. *Note avec préoccupation* que 80 pour cent seulement des départements auteurs ont atteint l'objectif de 90 pour cent fixé pour le respect des délais de soumission des rapports au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, prie de nouveau le Secrétaire général d'appliquer plus rigoureusement le système de créneaux grâce à un mécanisme de suivi spécial, tel que l'équipe

spéciale interdépartementale de la documentation, et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-seizième session, exhorte les départements auteurs à respecter scrupuleusement les délais de soumission et prie le Secrétaire général de continuer à lui rendre compte des mesures concrètes prises ;

78. *Prend note avec satisfaction* du travail que l'équipe spéciale interdépartementale de la documentation, présidée par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, accomplit afin de faciliter la soumission des documents par les départements auteurs du Secrétariat ;

79. *Réaffirme* les dispositions du paragraphe 76 de sa résolution 74/252, dans lequel elle a prié le Secrétaire général de donner des renseignements sur les dérogations pouvant être accordées pour les documents qui dépassent le nombre limite de mots ;

80. *Note* que le Système de diffusion électronique des documents est le système officiel d'entreposage électronique des documents de l'Organisation, se félicite qu'il ait été modernisé, notamment avec le lancement d'une version de poche, et soit disponible dans les six langues officielles de l'Organisation, et encourage le Secrétaire général à poursuivre ses efforts dans ce domaine ;

81. *Prie* le Secrétaire général de continuer de s'employer, à titre prioritaire, à charger tous les documents anciens importants de l'Organisation, dans les six langues officielles, sur le site Web de l'Organisation, afin que les États Membres et le grand public puissent aussi consulter ces archives ;

82. *Prie également* le Secrétaire général de tout faire pour que les archives de valeur conservées à la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et dans les principaux centres de conférence soient numérisées dans les meilleurs délais, selon qu'il conviendra ;

83. *Rappelle* le paragraphe 80 de sa résolution 74/252 et prie le Secrétaire général de confier au Département de la communication globale le soin de formuler une proposition en vue de la numérisation des documents anciens importants de l'Organisation conservés à la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, au Siège de l'Organisation, pour qu'elle lui soit soumise pour examen, par l'entremise du Comité de l'information, au plus tard pendant la partie principale de sa soixante-seizième session, proposition dans laquelle le Département définira ce que sont les documents anciens importants, donnera une idée de leur nombre et estimera la portée, le coût et la durée de l'opération ;

84. *Constate avec inquiétude* que, vu la fragilité et l'altérabilité de nombreux documents, des informations et des connaissances historiques risquent d'être perdues si le projet de numérisation prend autant de temps que prévu ;

85. *Prie* le Secrétaire général de solliciter de nouvelles contributions volontaires pour financer la numérisation des documents anciens importants de l'Organisation, notamment en faisant appel à de nouveaux donateurs, et de lui rendre compte à ce sujet dans le cadre du rapport demandé au paragraphe 83 ci-dessus ;

86. *Accueille avec satisfaction* la nouvelle contribution faite par le Gouvernement qatarien à l'appui du projet de numérisation ;

87. *Rappelle* le paragraphe 84 de sa résolution 74/252, note que des organes intergouvernementaux, notamment la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, recourent de plus en plus aux enregistrements numériques et prie le Secrétaire général de continuer à lui faire rapport à ce sujet ;

88. *Souligne* que les procès-verbaux et comptes rendus analytiques de séance demeurent les seuls actes officiels des réunions des organes de l'Organisation des Nations Unies et que la publication dans les délais des procès-verbaux de séance constitue un volet important des services fournis aux États Membres ;

89. *Rappelle* le paragraphe 86 de sa résolution 74/252, qui concerne le passage, par mesure d'économie, à l'enregistrement numérique des réunions dans les six langues officielles de l'Organisation ;

## V

### Questions relatives aux services linguistiques

90. *Prie* le Secrétaire général de continuer à faire en sorte que les services de traduction et d'interprétation soient de la plus haute qualité dans les six langues officielles ;

91. *Se félicite* des mesures prises par le Secrétaire général pour continuer d'améliorer la qualité des services d'interprétation simultanée et de traduction qui sont fournis et le prie de poursuivre les efforts qu'il fait à cet égard ;

92. *Rappelle* le paragraphe 58 de sa résolution 74/262 du 27 décembre 2019, concernant l'attribution d'un maximum de quatre langues de travail officielles aux travaux des organes conventionnels des droits de l'homme, une cinquième langue officielle pouvant être ajoutée, à titre exceptionnel, si nécessaire, pour faciliter la communication entre les membres, selon ce que déterminera le comité intéressé, en tenant compte du fait que ces mesures ne créeront pas de précédent, en raison de la nature particulière des organes conventionnels, et sans préjudice du droit de chaque État partie de communiquer avec les organes conventionnels dans l'une des six langues officielles de l'Organisation, et prie le Secrétaire général de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-seizième session ;

93. *Souligne* que les documents de l'Organisation doivent être traduits dans toutes les langues requises et en temps voulu, dans le strict respect du règlement intérieur de chaque organe délibérant ;

94. *Prie* le Secrétaire général de faire en sorte que la qualité des traductions dans les six langues officielles continue de s'améliorer, en particulier du point de vue de l'exactitude ;

95. *Prie également* le Secrétaire général de continuer de veiller à ce que la terminologie employée par les services de traduction et d'interprétation corresponde aux normes linguistiques et terminologiques les plus récentes des langues officielles, afin que les prestations fournies soient de la plus haute qualité ;

96. *Prie en outre* le Secrétaire général de continuer d'alimenter et de tenir à jour le portail terminologique mondial pour que le personnel de l'Organisation, les États Membres et le grand public puissent l'utiliser et que la terminologie employée dans tous les centres de conférence de l'Organisation soit harmonisée ;

97. *Prie* le Secrétaire général, agissant en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, de continuer d'inviter les chefs des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies à envisager d'utiliser la terminologie officielle de l'Organisation et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-seizième session ;

98. *Note* que le personnel des services linguistiques des centres de conférence est inégalement réparti du point de vue des combinaisons linguistiques, et prie le Secrétaire général de continuer de s'employer à élaborer des politiques de

recrutement, de sous-traitance et de coopération qui tiennent pleinement compte de ces déséquilibres et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-seizième session ;

99. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que tous les services linguistiques soient placés sur un pied d'égalité et jouissent des mêmes conditions de travail et des mêmes moyens, afin qu'ils puissent fournir des prestations de la plus haute qualité, dans le plein respect de la spécificité de chacune des six langues officielles et compte tenu du volume de travail de chaque service ;

100. *Prie également* le Secrétaire général de prendre des mesures pour garantir que les six langues officielles de l'Organisation soient traitées sur un pied d'égalité et que les États Membres bénéficient de la même qualité de service, dans le plein respect des particularités de chaque langue et compte tenu du fait que les progrès informatiques ne procurent pas les mêmes avantages pour toutes les langues, notamment en remédiant aux disparités de charge de travail découlant de la structure des effectifs et des particularités de chaque langue, et de lui en rendre compte à sa soixante-seizième session ;

101. *Redit* que le Secrétaire général doit veiller à ce que les moyens technologiques utilisés dans tous les centres de conférence soient compatibles et d'un maniement aisé dans toutes les langues officielles ;

102. *Se félicite* du développement du système de traduction assistée par ordinateur et de traduction automatique (eLUNa) et prie le Secrétaire général de lui rendre compte à sa soixante-seizième session des éléments nouveaux relatifs, notamment, au rapport coûts-avantages de ce système, au maintien de la qualité et au contrôle de celle-ci ;

103. *Rappelle* la section VII de sa résolution [69/274 A](#) du 2 avril 2015 et prie le Secrétaire général de veiller à ce que les besoins du personnel des services linguistiques soient pris en compte dans les stratégies de gestion souple de l'espace de travail et dans tout changement qui serait apporté aux dispositions logistiques, de sorte que les services fournis aux États Membres continuent de répondre aux plus hautes normes de qualité ;

104. *Réaffirme* les dispositions du paragraphe 101 de sa résolution [74/252](#) et prie de nouveau le Secrétaire général de veiller, lorsqu'il recrute du personnel temporaire pour les services linguistiques, au titre de contrats internationaux ou locaux selon qu'il convient, à ce que tous les services soient placés sur un pied d'égalité et jouissent des mêmes conditions de travail et des mêmes moyens, afin que chacun puisse fournir des prestations de la plus haute qualité, dans le plein respect de la spécificité de chacune des six langues officielles et compte tenu du volume de travail de chaque service ;

105. *Rappelle* la section IV de sa résolution [69/274 A](#) et prie le Secrétaire général de garder à l'étude la question des conditions de travail des interprètes ;

106. *Prie* le Secrétaire général de pourvoir les postes vacants dans les services linguistiques, notamment dans les services de traduction et d'interprétation, dans les meilleurs délais et dans le plein respect des dispositions qu'elle a prises à cet égard dans ses résolutions régissant le recrutement du personnel linguistique, et de lui en rendre compte à sa soixante-seizième session ;

107. *Prie également* le Secrétaire général de continuer à s'efforcer d'organiser les concours de recrutement de personnel linguistique suffisamment à l'avance pour que les postes des services linguistiques qui sont ou deviendront vacants puissent être pourvus sans retard, et de l'informer, à ses prochaines sessions, des mesures qui auront été prises à cet égard ;

108. *Prie en outre* le Secrétaire général de continuer de tout faire pour faciliter la participation des candidates et candidats de toutes les régions aux concours de recrutement, notamment en organisant des concours à distance et en ouvrant si possible des centres d'examen à proximité des lieux où se trouvent ces candidates et candidats afin que le plus grand nombre de personnes qui posséderaient les qualifications requises puissent prendre part aux épreuves, et de lui rendre compte des progrès accomplis sur ce plan à ses prochaines sessions ;

109. *Souligne* qu'il importe de faire tout ce qu'il faut pour que les travaux de traduction, qu'ils soient faits en interne ou à l'extérieur, et les services d'interprétation, qu'ils soient assurés par des fonctionnaires ou des indépendants, soient de la plus haute qualité et prie le Secrétaire général de l'informer des mesures prises à cet égard ;

110. *Prie de nouveau* le Secrétaire général de doter tous les centres de conférence de personnel de la classe voulue, en nombre suffisant, pour qu'ils puissent contrôler comme il convient la qualité des traductions faites à l'extérieur et des services fournis par des interprètes indépendants ;

111. *Prie* le Secrétaire général d'appliquer les mêmes critères de contrôle de la qualité aux documents traduits à l'extérieur pour le compte des quatre centres de conférence, afin de garantir la qualité des traductions dans les six langues officielles de l'Organisation, et de lui faire rapport à ce sujet à ses prochaines sessions ;

112. *Prie également* le Secrétaire général de veiller à ce que l'information relative à l'expérience acquise par les principaux centres de conférence en matière de contrôle de la qualité des travaux de traduction faits à l'extérieur et en interne, les enseignements qui en sont tirés et les pratiques optimales qui s'en dégagent, y compris en ce qui concerne le nombre et la classe des postes nécessaires, circule entre les centres de conférence et les commissions régionales, selon qu'il conviendra ;

113. *Note* que le Secrétaire général a arrêté des indicateurs de résultats et des méthodes de calcul des coûts applicables dans tous les centres de conférence afin de mettre en place une stratégie plus économique pour le traitement interne des documents et le prie de veiller à ce qu'ils soient bien utilisés dans les quatre principaux centres de conférence ;

114. *Invite* le Secrétaire général à appliquer des mesures similaires de contrôle de la qualité des services d'interprétation, en particulier des services fournis par des interprètes indépendants ;

115. *Se félicite* du fait que le Secrétaire général ait pris des mesures, conformément à ses résolutions, afin de pourvoir au remplacement des fonctionnaires des services linguistiques qui partent à la retraite, et le prie de persévérer et de redoubler d'efforts, notamment de renforcer les liens de collaboration noués avec les établissements qui forment des spécialistes des langues, en vue de satisfaire les besoins pour les six langues officielles de l'Organisation ;

116. *Prie* le Secrétaire général de continuer d'améliorer le programme de stages, notamment grâce à des partenariats avec des organismes qui promeuvent l'utilisation des langues officielles de l'Organisation ;

117. *Se félicite* des mémorandums d'accord conclus entre l'Organisation et 23 universités en vue de renforcer la formation des spécialistes des langues et de faciliter ainsi le recrutement de personnel linguistique compétent, et prie le Secrétaire général de garder à l'étude le nombre de mémorandums d'accord qu'il convient de conclure pour répondre aux besoins de l'Organisation ;

118. *Prie* le Secrétaire général de continuer, par des efforts concertés, de promouvoir les programmes de collaboration, notamment les stages (rémunérés ou non), et d'adopter des méthodes novatrices pour mieux les faire connaître, notamment des partenariats avec les États Membres, les organisations internationales compétentes et les établissements d'enseignement des langues de toutes les régions, en particulier afin de remédier au sérieux déséquilibre qui existe entre les candidats qualifiés originaires d'Afrique et d'Amérique latine et des Caraïbes et ceux des autres régions, et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-seizième session ;

119. *Se félicite* du bilan encourageant des stages rémunérés, qui ont permis de former de jeunes diplômés et de susciter leur intérêt pour l'Organisation, tout en contribuant à accroître le nombre de personnes qualifiées possédant des combinaisons de langues essentielles pour la relève, et invite le Secrétaire général à poursuivre cette initiative ;

120. *Note* que le « projet africain » vise à mettre en place, dans des centres d'excellence établis sur le continent africain, des programmes universitaires de troisième cycle ayant pour objet de former des traducteurs et des traductrices, des interprètes de conférence et des interprètes de proximité, et prie le Secrétaire général de continuer à lui faire rapport sur l'état d'avancement de ce projet ;

121. *Note également* qu'il est difficile de trouver et de fidéliser du personnel linguistique qualifié et qu'il est nécessaire de reconstituer la réserve de spécialistes dans les principaux centres de conférence, en particulier à New York et à Nairobi, pour éviter que les moyens dont le Secrétariat dispose pour fournir des services dans les six langues officielles s'amointrissent encore ;

122. *Accueille avec satisfaction* l'action menée par le Secrétaire général pour faire mieux connaître à tous les États Membres et au grand public les possibilités d'emploi dans les services de conférence, notamment grâce à une utilisation accrue des médias sociaux ;

123. *Prend note* des informations communiquées par le Secrétaire général sur le projet pilote de délocalisation à Vienne de traducteurs et de traductrices du Service français de traduction de New York et prie le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-seizième session des renseignements à jour sur la question, notamment sur la qualité des services, les coûts et avantages, le partage de la charge de travail et les enseignements tirés de l'expérience ;

124. *Prie* le Secrétaire général de poursuivre et de renforcer ses initiatives de formation et de reconstitution de la réserve de personnel linguistique de l'Organisation, notamment le programme de collaboration avec les universités, afin que l'Organisation dispose de moyens suffisants pour satisfaire ses besoins d'interprétation et de traduction ;

125. *Prie également* le Secrétaire général de continuer à se tenir en relation avec les missions permanentes afin de cerner les possibilités de collaboration avec les universités, établissements d'enseignement et centres d'apprentissage des langues du monde entier, pour que l'Organisation continue de disposer de services linguistiques professionnels de qualité dans les six langues officielles ;

126. *Prie en outre* le Secrétaire général de continuer à étoffer et à affiner la liste des universités avec lesquelles des mémorandums d'accord et d'autres accords de collaboration sont conclus afin qu'elle comprenne si possible des universités, établissements d'enseignement et centres d'apprentissage des langues de toutes les régions.

## Annexe II

### **Projets de calendriers révisés des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que des principaux organes des institutions spécialisées, de l'Agence internationale de l'énergie atomique et des organes conventionnels créés sous les auspices de l'Organisation pour 2021**

Les abréviations suivantes sont utilisées dans la présente annexe.

#### **Dans la colonne « Organe »**

AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEE	Commission économique pour l'Europe
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUDCI	Commission des Nations Unies pour le droit commercial international
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OIT	Organisation internationale du Travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMI	Organisation maritime internationale
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMS	Organisation mondiale de la Santé
OMT	Organisation mondiale du tourisme
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONU-Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

---

ONU-Habitat	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
PAM	Programme alimentaire mondial
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
UIT	Union internationale des télécommunications
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
UNU	Université des Nations Unies
UPU	Union postale universelle

**Dans la colonne « Membres »**

E	Experts
G	Gouvernements
ST	Secrétariat ou secrétariats

**Dans la colonne « Services à assurer »**

A	Anglais
Ar	Arabe
C	Chinois
E	Espagnol
ER	Établissement de rapports
F	Français
I	Interprétation
PV	Procès-verbaux
R	Russe
SR	Comptes rendus analytiques
T	Traduction

## A. Projet de calendrier révisé des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2021

(Au 14 septembre 2020)

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2021)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>			<i>Fréquence</i>
1. Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires <sup>b, c</sup>	Résolutions <a href="#">2373 (XXII)</a> et <a href="#">70/25</a> de l'Assemblée générale et décision de la Conférence d'examen de 2000, vol. I [ <a href="#">NPT/CONF.2000/28 (Parts I and II)</a> ], première partie	Conférence d'examen de 2020	4-29 janvier <sup>d</sup> (à confirmer)	New York	191 G	I (AArCEFR)	T	SR	Une session tous les cinq ans (reportée de 2020)
2. Comité d'état-major	Charte		8 janvier, puis une fois tous les 15 jours	New York	5 G	I (ACFR)	T	PV	Un vendredi sur deux
3. UNICEF – Conseil d'administration	Décision 2011/215 du Conseil économique et social	Élection du Bureau	12 janvier (une réunion)	New York	36 G	I (AArCEFR)	T <sup>b</sup>	–	Une réunion par an
4. ONU-Femmes – Conseil d'administration <sup>b</sup>	Résolution <a href="#">64/289</a> de l'Assemblée générale	Élection du Bureau	12 janvier (une réunion)	New York	41 G	I (AArCEFR)	T	–	Une réunion par an
5. CNUCED – Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme	Résolution 114 (V) de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et décision 156 (XVII) du Conseil du commerce et du développement	Quatre-vingt-unième session	18-20 janvier	Genève	19 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
6. Comité chargé des organisations non gouvernementales	Résolutions <a href="#">3 (II)</a> et <a href="#">1296 (XLIV)</a> et décisions 1995/304 et 1997/297 du Conseil économique et social	Session ordinaire	18-27 janvier et 5 février	New York	19 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
7. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur l'Examen périodique universel	Résolution <a href="#">60/251</a> de l'Assemblée générale et décision 1/103 et résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme	Trente-septième session	18-29 janvier	Genève	47 G	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an

	<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2021)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>		<i>Fréquence</i>
8.	Comité des droits de l'enfant <sup>c</sup>	Résolutions 44/25, 47/112, 49/211 et 68/268 de l'Assemblée générale	Quatre-vingt-sixième session	18 janvier-5 février	Genève	18 E	I (AEF) <sup>e</sup>	T SR	Trois sessions par an
9.	Conférence du désarmement	Résolutions 1722 (XVI), S-10/2 et 34/83 L de l'Assemblée générale	Première partie	18 janvier-26 mars <sup>f</sup> (à confirmer) (dix semaines)	Genève	65 G	I (AArCEFR)	T PV	Une session par an, en trois parties
10.	Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles	Résolutions 15/23, 23/7, 32/4 et 41/6 du Conseil des droits de l'homme	Trentième session	25-29 janvier	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T –	Trois sessions par an, deux à Genève et une à New York (mandat prorogé jusqu'en 2022)
11.	Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail des situations	Résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme	Vingt-septième session	25-29 janvier (à confirmer) (une semaine)	Genève	5 G	I (AArCEFR)	T –	Deux sessions par an
12.	Commission des limites du plateau continental <sup>c</sup>	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, annexe II, art. 2, par. 5, et résolution 67/78 de l'Assemblée générale	Cinquante-quatrième session	25 janvier-12 mars <sup>g</sup>	New York	21 E	I (AArCEFR)	T –	Trois sessions par an
13.	PNUE – Comité des représentants permanents	Résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale et décision 19/32 du Conseil d'administration du PNUE	153 <sup>e</sup> réunion	26 janvier	Nairobi	Voir note h	I (AArCEFR)	– ER <sup>i</sup>	Quatre réunions par an
14.	Conseil consultatif pour les questions de désarmement	Résolution 37/99 K et décision 54/418 de l'Assemblée générale	Soixante-quinzième session	27-29 janvier (trois jours)	New York	15 E	I (AArCEFR)	T –	Deux sessions par an
15.	Comité d'attribution du Prix des Nations Unies en matière de population	Résolution 36/201 de l'Assemblée générale	Séance d'organisation	Janvier <sup>d</sup> (à confirmer)	New York	10 G	I (AEF)	T –	Une session par an
16.	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	Résolutions 14 (I), 173 (II), 32/103, 64/243 et 74/267 de l'Assemblée générale	Session d'hiver	Janvier-avril <sup>d,f,j</sup>	New York	21 E	I (AArCEFR)	T –	Trois sessions par an
17.	PNUD/FNUAP/UNOPS – Conseil d'administration	Résolutions 2029 (XX), 48/162 et 65/176 de l'Assemblée générale	Première session ordinaire	1 <sup>er</sup> -5 février	New York	36 G	I (AArCEFR)	T <sup>b</sup> –	Trois sessions par an

	<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2021)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>			<i>Fréquence</i>
18.	Organe international de contrôle des stupéfiants <sup>c</sup>	Convention unique sur les stupéfiants de 1961, art. 11	130 <sup>e</sup> session	1 <sup>er</sup> -5 février	Vienne	13 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux ou trois sessions par an
19.	Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique – Sous-Comité scientifique et technique	Résolution 1472 A (XIV) et décision 73/517 de l'Assemblée générale	Cinquante-huitième session	1 <sup>er</sup> -12 février	Vienne	92 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
20.	Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes – Groupe de travail des communications soumises en vertu du Protocole facultatif se rapportant à la Convention <sup>c</sup>	Résolutions 55/70, 62/218 et 68/268 de l'Assemblée générale	Quarante-neuvième session	2-5 février	Genève	5 E	I (AEF) <sup>e</sup>	T	–	Trois sessions, soit 10 jours ouverts, par an
21.	Comité contre la torture – Sous-Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants <sup>c</sup>	Article 2 de la première partie du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, rapport du Conseil des droits de l'homme (A/61/53) et résolution 68/268 de l'Assemblée générale	Quarante-troisième session	8-12 février	Genève	25 E	I (AEF) <sup>e</sup>	T	SR	Trois sessions par an
22.	Comité des droits de l'enfant – groupe de travail de présession <sup>c</sup>	Résolutions 44/25, 47/112, 49/211 et 68/268 de l'Assemblée générale	Quatre-vingt-huitième session	8-12 février	Genève	18 E	I (AEF) <sup>e</sup>	T	–	Trois sessions par an
23.	Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail des communications	Résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme	Vingt-septième session	8-12 février	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
24.	CNUDCI – Groupe de travail II (Arbitrage et conciliation/Règlement des différends)	Résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale	Soixante-treizième session	8-12 février	New York	60 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
25.	Commission du développement social	Résolutions 10 (II), 1139 (XLI) et 1996/7 du Conseil économique et social	Cinquante-neuvième session	8-17 février	New York	46 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an

	<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2021)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>			<i>Fréquence</i>
26.	Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes <sup>c</sup>	Résolutions 34/180, 62/218 et 68/268 de l'Assemblée générale	Soixante-dix-huitième session	8 février-5 mars	Genève	23 E	I (AEF) <sup>e</sup>	T	SR	Trois sessions par an
27.	UNICEF – Conseil d'administration	Résolutions 57 (I) et 48/162 de l'Assemblée générale	Première session ordinaire	9-12 février	New York	36 G	I (AArCEFR)	T <sup>b</sup>	–	Trois sessions par an
28.	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique – Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention	Résolution 66/201 de l'Assemblée générale	Dix-neuvième session	10-12 février	Bonn (Allemagne)	185 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session tous les deux ans
29.	ONU-Femmes – Conseil d'administration <sup>b</sup>	Résolution 64/289 de l'Assemblée générale	Première session ordinaire	15 et 16 février	New York	41 G	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
30.	Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme	Résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme	Vingt-sixième session	15-19 février	Genève	18 E	I (AArCEFR)	T	SR	Deux sessions par an
31.	PNUE – Comité des représentants permanents à composition non limitée	Décision 27/2 du Conseil d'administration du PNUE et résolution 2/22 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement	Cinquième session	15-19 février	Nairobi	193 G	I (AArCEFR)	T	ER <sup>f</sup>	Une session chaque année impaire
32.	Comité des droits économiques, sociaux et culturels <sup>c</sup>	Résolutions 1982/33, 1985/17 et 2012/29 du Conseil économique et social et résolution 68/268 de l'Assemblée générale	Soixante-neuvième session	15 février-5 mars	Genève	18 E	I (AEF) <sup>e</sup>	T	SR	Deux sessions par an
33.	Comité spécial des opérations de maintien de la paix et son groupe de travail	Résolution 2006 (XIX) de l'Assemblée générale	Session de fond	15 février-12 mars	New York	154 G	I (AArCEFR)	T	–	
34.	Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit	Résolution 61/275 de l'Assemblée générale	Cinquante-troisième session	17-19 février	New York	5 E	I (AArCEFR)	T	–	Quatre sessions par an
35.	Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de	Résolution 1654 (XVI) de l'Assemblée générale	Première partie	18 février et 18 mars	New York	29 G	I (AArCEFR)	T	SR <sup>k</sup>	

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2021)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>			<i>Fréquence</i>	
	la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux									
36.	Commission du désarmement	Résolution <a href="#">S-10/2</a> de l'Assemblée générale	Session d'organisation	19 février	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	PV	Une session par an
37.	Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption	Résolutions <a href="#">73/191</a> et <a href="#">74/276</a> et décision 74/568 de l'Assemblée générale	Préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la lutte contre la corruption	22 et 23 février	Vienne	187 G	I (AArCEFR)	T	–	Jusqu'à trois réunions intersessions
38.	Comité des politiques de développement	Résolution 1998/46 du Conseil économique et social	Vingt-troisième session	22-26 février	New York	24 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
39.	Comité des droits de l'homme – Groupe de travail d'avant-session sur les communications <sup>c</sup>	Résolutions <a href="#">2200 A (XXI)</a> et <a href="#">68/268</a> de l'Assemblée générale	131 <sup>e</sup> session	22-26 février (à confirmer) (une semaine)	Genève	9 E	I (AEF) <sup>e</sup>	T	–	Trois sessions par an
40.	PNUE – Assemblée des Nations Unies pour l'environnement	Résolutions <a href="#">2997 (XXVII)</a> , <a href="#">42/185</a> , <a href="#">53/242</a> , <a href="#">67/251</a> et <a href="#">71/231</a> de l'Assemblée générale, décision 27/2 du Conseil d'administration du PNUE et décision 1/2 et résolution 2/22 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement	Cinquième session	22-26 février	Nairobi	193 G	I (AArCEFR)	T	ER <sup>i</sup>	Une session chaque année impaire
41.	PAM – Conseil d'administration <sup>b</sup>	Décision 1995/227 du Conseil économique et social et résolution <a href="#">50/8</a> de l'Assemblée générale	Première session ordinaire	22-26 février	Rome	36 G	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
42.	Conseil des droits de l'homme	Résolution <a href="#">60/251</a> de l'Assemblée générale	Quarante-sixième session	22 février-19 mars	Genève	47 G	I (AArCEFR)	T	SR	Pas moins de trois sessions par an pour une durée totale d'au moins 10 semaines
43.	Comité des placements	Résolution <a href="#">248 (III)</a> de l'Assemblée générale	248 <sup>e</sup> réunion	Février	New York	11 ou 12 E	–	–	–	Quatre ou cinq réunions par an

	<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2021)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>			<i>Fréquence</i>
44.	Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies	Résolution 248 (III) de l'Assemblée générale		Février (une réunion)	New York	12 E	–	–	–	Trois sessions d'une réunion chacune par an
45.	Comité des droits de l'homme <sup>c</sup>	Résolutions 2200 A (XXI) et 68/268 de l'Assemblée générale	131 <sup>e</sup> session	1 <sup>er</sup> -26 mars <sup>f</sup> (à confirmer) (quatre semaines)	Genève	18 E	I (AEF) <sup>e</sup>	T	SR	Trois sessions par an
46.	Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme	Résolution 1994/54 de la Commission des droits de l'homme	Trente-quatrième réunion annuelle	2-4 mars	Genève	92 G	I (AEF)	T	–	Une session par an
47.	Commission de statistique	Résolution 1999/8 du Conseil économique et social	Cinquante-deuxième session	2-5 mars	New York	24 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
48.	Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	Résolutions 68/185 et 73/184 et décision 74/550 de l'Assemblée générale et résolution 2013/30 du Conseil économique et social	Quatorzième session	7-12 mars	Kyoto (Japon) (à confirmer)	195 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session tous les cinq ans
49.	Comité des droits économiques, sociaux et culturels – groupe de travail d'avant-session <sup>c</sup>	Résolutions 1982/33, 1985/17 et 2012/29 du Conseil économique et social et résolution 68/268 de l'Assemblée générale	Soixante-huitième session	8-12 mars	Genève	5 E	I (AEF) <sup>e</sup>	T	–	Deux sessions par an
50.	Comité des droits des personnes handicapées <sup>c</sup>	Résolutions 61/106, 66/229 et 68/268 de l'Assemblée générale et article 34 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées	Vingt-quatrième session	8 mars-1 <sup>er</sup> avril <sup>f</sup>	Genève	18 E	I (AER) <sup>e</sup>	T	SR	Deux sessions par an
51.	Commission de la condition de la femme	Résolution 11 (II) et décision 1999/257 du Conseil économique et social	Soixante-cinquième session	15-26 mars <sup>f</sup>	New York	45 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
52.	CFPI	Résolution 3357 (XXIX) de l'Assemblée générale	Quatre-vingt-onzième session	15-26 mars <sup>f</sup>	New York	15 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
53.	ONU-Habitat – Conseil d'administration	Résolution 73/239 de l'Assemblée générale	Première session ordinaire	16-18 mars	Nairobi	36 G	I (AArCEFR)	–	ER <sup>i</sup>	Deux ou trois sessions par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2021)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>			<i>Fréquence</i>
54. Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée – Groupe de travail d’experts gouvernementaux sur l’assistance technique <sup>c</sup>	Résolution 55/255 de l’Assemblée générale et décision 2/6 et résolution 7/1 de la Conférence des Parties	Treizième session	22-24 mars <sup>f</sup>	Vienne	190 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
55. CNUDCI – Groupe de travail I (Micro-, petites et moyennes entreprises)	Résolution 2205 (XXI) de l’Assemblée générale	Trente-cinquième session	22-26 mars <sup>f</sup>	New York	60 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
56. Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture – Conseil d’administration	Résolution 36/151 de l’Assemblée générale	Cinquante-troisième session	22-26 mars <sup>f</sup>	Genève	5 E	I (AEF)	T	–	Deux sessions par an
57. Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée – Groupe de travail sur la coopération internationale <sup>c</sup>	Résolution 55/255 de l’Assemblée générale et décision 3/2 et résolution 7/1 de la Conférence des Parties	Douzième session	24-26 mars (à confirmer)	Vienne	190 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
58. Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement	Résolutions 65/182 et 73/143 de l’Assemblée générale	Onzième session	29 mars-1 <sup>er</sup> avril	New York	83 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
59. Conseil des droits de l’homme – Mécanisme d’experts chargé de la question du droit au développement	Résolution 42/23 du Conseil des droits de l’homme	Troisième session	30 mars-1 <sup>er</sup> avril (à confirmer) (trois jours)	New York	5 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an, l’une à New York et l’autre à Genève, jusqu’en 2022
60. Comité d’attribution du Prix des Nations Unies en matière de population	Résolution 36/201 de l’Assemblée générale	Première réunion ordinaire	Mars <sup>f</sup> (à confirmer)	New York	10 G	I (AEF)	T	–	Une session par an
61. Assemblée générale – Cinquième Commission	Charte	Première partie de la reprise de la session	Mars <sup>f</sup> (4 semaines)	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	SR	
62. Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la coopération technique dans le domaine des droits de l’homme – Conseil d’administration	Décision 1993/283 du Conseil économique et social	Cinquante-deuxième session	Mars <sup>f</sup> (à confirmer) (trois jours)	Genève	5 E	I (AEF)	T	–	Deux sessions par an

	<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2021)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>			<i>Fréquence</i>
63.	CEA	Résolution 671 (XXV) du Conseil économique et social	Cinquante-quatrième session	Mars/avril <sup>f,j</sup>	Addis-Abeba	54 G	I (AArF)	T	–	Une session par an
64.	CNUDCI – Groupe de travail IV (Commerce électronique)	Résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale	Soixante et unième session	5-9 avril	New York	60 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
65.	Commission du désarmement	Résolution S-10/2 de l'Assemblée générale	Session annuelle	5-23 avril	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	PV	Une session par an
66.	Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille <sup>c</sup>	Résolutions 45/158 et 68/268 de l'Assemblée générale	Trente-deuxième session	6-16 avril	Genève	14 E	I (AEF) <sup>e</sup>	T	SR	Deux sessions par an
67.	Conseil économique et social	Charte et résolution 68/1 de l'Assemblée générale, annexe, par. 24 et résolution 2021/1 du Conseil économique et social, par. 1 a)	Forum de la jeunesse	7 et 8 avril	New York	54 G	I (AArCEFR)			
68.	Conseil économique et social	Résolutions 69/313 et 70/248 de l'Assemblée générale	Forum annuel du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, y compris les réunions de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil avec la Banque mondiale, le FMI, l'OMC et la CNUCED	12-15 avril	New York	54 G	I (AArCEFR)	T		Une session par an (cinq jours ou 10 réunions, y compris les deux réunions de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil avec les institutions de Bretton Woods, l'OMC et la CNUCED)
69.	Réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction <sup>b, c</sup>	Décision prise par les États parties à la huitième Conférence d'examen (BWC/CONF.VIII/4, sect. III, par. 6), et résolution 2826 (XXVI) de l'Assemblée générale	Session annuelle	12-15 avril	Genève	172 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2021)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>			<i>Fréquence</i>
70. Comité d'experts de l'administration publique	Résolutions 2001/45 et 2003/60 et décision 2012/252 du Conseil économique et social	Vingtième session	12-16 avril	New York	24 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
71. CNUDCI – Groupe de travail III (Réforme du règlement des différends entre investisseurs et États)	Résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale	Quarantième session	12-16 avril	New York	60 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
72. Commission des stupéfiants	Résolutions 9 (I) et 1991/39 du Conseil économique et social	Soixante-quatrième session	12-17 avril (à confirmer)	Vienne	53 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
73. Conseil des droits de l'homme – Comité spécial chargé d'élaborer des normes complétant la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale	Décision 3/103 et résolution 6/21 du Conseil des droits de l'homme	Douzième session	12-23 avril	Genève	À déterminer	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
74. Comité des disparitions forcées <sup>c</sup>	Résolutions 61/177 et 68/268 de l'Assemblée générale	Vingtième session	12-23 avril	Genève	10 E	I (AEF) <sup>e</sup>	T	SR	Deux sessions par an
75. Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique – Sous-Comité juridique	Résolution 1472 A (XIV) et décision 73/517 de l'Assemblée générale	Soixantième session	12-23 avril	Vienne	92 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
76. Conseil de sécurité – Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies créée par la résolution 692 (1991) <sup>b</sup>	Résolution 692 (1991) du Conseil de sécurité	Quatre-vingt-huitième session	14 avril	Genève	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	À concurrence de quatre sessions, soit 12 jours ouvrés par an
77. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur la détention arbitraire	Résolutions 1991/42 et 1997/50 de la Commission des droits de l'homme et résolutions 6/4 et 42/22 du Conseil des droits de l'homme	Quatre-vingt-dixième session	14-23 avril	Genève	5 E	I (AEF)	T	–	Trois sessions par an (mandat prorogé jusqu'en 2022)
78. Comité du programme et de la coordination	Résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social et résolution 31/93 de l'Assemblée générale	Session d'organisation	15 avril	New York	34 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2021)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>			<i>Fréquence</i>
79. Commission de la population et du développement	Résolutions 150 (VII), 87 (LVII) et 1995/55 du Conseil économique et social	Cinquante-quatrième session	19-23 avril	New York	47 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
80. Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire	Résolutions 71/67 et 74/50 de l'Assemblée générale	Première session	19-23 avril	Genève	25 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an en 2021 et 2022
81. Groupe d'éminents experts indépendants sur la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban	Résolutions 56/266 et 74/137 de l'Assemblée générale	Session annuelle	19-23 avril	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
82. CNUDCI – Groupe de travail VI (Vente judiciaire de navires)	Résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale	Trente-huitième session	19-23 avril	New York	60 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
83. Instance permanente sur les questions autochtones	Résolution 2000/22 du Conseil économique et social	Vingtième session	19-30 avril <sup>j</sup>	New York	16 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
84. Comité pour l'élimination de la discrimination raciale <sup>c</sup>	Résolutions 2106 A (XX) et 68/268 de l'Assemblée générale	103 <sup>e</sup> session	19 avril-7 mai <sup>j</sup>	Genève	18 E	I (AEF) <sup>e</sup>	T	SR	Trois sessions par an
85. Conseil économique et social	Charte et résolutions de l'Assemblée générale 68/1, annexe, par. 11 d), et 72/305 et résolution 2021/1 du Conseil économique et social, par. 1 b)	Réunions de gestion – élection aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires du Conseil et les organes apparentés	20 avril	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	
86. CEE	Résolutions 36 (IV) et 2006/38 du Conseil économique et social	Soixante-neuvième session	20 et 21 avril	Genève	56 G	I (AFR)	T	–	Une session tous les deux ans
87. Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit	Résolution 61/275 de l'Assemblée générale	Cinquante-quatrième session	21-23 avril	New York	5 E	I (AArCEFR)	T	–	Quatre sessions par an
88. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement – conférence quadriennale	Résolution 1785 (XVII) de l'Assemblée générale et résolution 917 (XXXIV) du Conseil économique et social	Quinzième session	25-30 avril <sup>j</sup> (à confirmer)	Bridgetown (Barbade) (à confirmer)	195 G	I (AArCEFR)			Une session tous les quatre ans

	<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2021)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>			<i>Fréquence</i>
89.	Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale	Résolutions 1273 (XLIII), 1765 (LIV) et 2004/69 du Conseil économique et social et résolutions 69/313 et 70/248 de l'Assemblée générale	Vingt-deuxième session	26-28 et 30 avril <sup>f</sup> (à confirmer)	New York	25 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an (chacune d'une durée de quatre jours ouvrés)
90.	CESAP	Résolutions 37 (IV), 69 (V) et 723 B (XXVIII) du Conseil économique et social	Soixante-dix-septième session	26-30 avril <sup>f</sup> (à confirmer)	Bangkok	53 G	I (ACFR)	T	–	Une session par an
91.	Forum des Nations Unies sur les forêts	Résolutions 2000/35, 2006/49 et 2015/33 et décision 2011/249 du Conseil économique et social	Seizième session	26-30 avril <sup>f</sup>	New York	196 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an de 2017 à 2030
92.	Comité de l'information	Résolution 33/115 C de l'Assemblée générale	Quarante-troisième session	26 avril-7 mai <sup>f</sup>	New York	115 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
93.	Comité contre la torture <sup>c</sup>	Résolutions 39/46 et 68/268 de l'Assemblée générale	Soixante et onzième session	26 avril-21 mai <sup>f</sup>	Genève	10 E	I (AEF) <sup>e</sup>	T	SR	Trois sessions par an
94.	Commission du droit international	Résolution 174 (II) et décision 74/559 de l'Assemblée générale	Soixante-douzième session – première partie	26 avril-4 juin <sup>f, l</sup> (à confirmer) (six semaines)	Genève	34 E	I (AArCEFR)	T	SR	Une session par an
95.	Comité des conférences	Résolution 43/222 B de l'Assemblée générale	Session d'organisation	28 avril (une réunion)	New York	21 G	I (AArCEFR)	T	–	
96.	Conseil économique et social	Résolutions 2013/24 et 2021/1 du Conseil économique et social, par. 1 c)	Réunion spéciale du Conseil sur la coopération internationale en matière fiscale	29 avril	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	
97.	Comité d'attribution du Prix des Nations Unies en matière de population	Résolution 36/201 de l'Assemblée générale	Deuxième réunion ordinaire	Avril <sup>f</sup> (à confirmer)	New York	10 G	I (AEF)	T	–	Une session par an
98.	Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur l'utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du	Résolutions 7/21 et 42/9 du Conseil des droits de l'homme	Quarante-deuxième session	Avril <sup>f</sup> (à confirmer) (cinq jours)	Genève	5 E	I (AArE)	T	–	Trois sessions par an, deux à Genève et une à New York (mandat prorogé jusqu'en 2022)

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2021)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>			<i>Fréquence</i>
	droit des peuples à disposer d'eux-mêmes								
99.	Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies	Résolution 248 (III) de l'Assemblée générale	Avril <sup>l</sup> (une réunion)	New York	12 E	–	–	–	Trois sessions d'une réunion chacune par an
100.	Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination	Décision 2001/321 du Conseil économique et social	Première session ordinaire	Avril/mai <sup>l</sup> (à confirmer)	À déterminer	26 ST	I (AF)	T	– Deux sessions par an
101.	Conseil économique et social	Charte, résolution 68/1 de l'Assemblée générale, annexe, par. 24, et résolution 2021/1 du Conseil économique et social, par. 1 d)	Forum des partenariats	3 mai	New York	54 G	I (AArCEFR)		
102.	Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur le droit au développement	Résolution 1998/72 de la Commission des droits de l'homme, décision 1998/269 du Conseil économique et social, résolution 41/128 de l'Assemblée générale et résolutions 9/3 et 24/4 du Conseil des droits de l'homme	Vingt-deuxième session	3-7 mai	Genève	193 G	I (AArCEFR)	T	– Une session par an
103.	CNUDCI – Groupe de travail V (Droit de l'insolvabilité)	Résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale	Cinquante-huitième session	3-7 mai	New York	60 G	I (AArCEFR)	T	– Deux sessions par an
104.	Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques	Résolutions 715 A (XXVII), 1314 (XLIV) et 2018/2 du Conseil économique et social	Deuxième session	3-7 mai (à confirmer)	New York	80 E	I (AArCEFR)	T	– Une session tous les deux ans
105.	Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur l'Examen périodique universel	Résolution 60/251 de l'Assemblée générale et décision 1/103 et résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme	Trente-huitième session	3-14 mai	Genève	47 G	I (AArCEFR)	T	– Trois sessions par an
106.	Conseil économique et social	Résolutions 69/313 et 70/248 de l'Assemblée générale et résolution 2021/1 du Conseil	Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie	4 et 5 mai	New York	25 E	I (AArCEFR)	T	– Une session par an (deux jours)

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2021)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>			<i>Fréquence</i>
	économique et social, par. 1 e)	et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable							
107.	Conseil économique et social	Charte, résolutions de l'Assemblée générale 68/1, annexe, par. 11 c), et 70/299 et résolutions 2020/3, par. 1 b) iv) et 2021/1, par. 1 f) du Conseil économique et social	Forum pour la coopération en matière de développement	6 et 7 mai	New York	54 G	I (AArCEFR)	T SR	Une session tous les deux ans
108.	Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption	Résolutions 54/205, 73/191 et 74/276 de l'Assemblée générale	Session extraordinaire	7 mai	Vienne	187 G	I (AArCEFR)	T –	
109.	Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée – Groupe de travail sur les armes à feu <sup>c</sup>	Résolution 55/255 de l'Assemblée générale et résolution 7/1 de la Conférence des Parties	Huitième session	10-12 mai (à confirmer)	Vienne	118 G	I (AArCEFR)	T	Une session par an
110.	Conférence du désarmement	Résolutions 1722 (XVI), S-10/2 et 34/83 L de l'Assemblée générale	Deuxième partie	10 mai-25 juin <sup>f</sup> (à confirmer) (sept semaines)	Genève	65 G	I (AArCEFR)	T PV	Une session par an, en trois parties
111.	Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	Résolution 1992/1 du Conseil économique et social	Trentième session	17-21 mai (à confirmer)	Vienne	40 G	I (AArCEFR)	T –	Une session par an
112.	Commission de la science et de la technique au service du développement	Résolution 46/235 de l'Assemblée générale et résolutions 2002/37 et 2006/46 et décision 2003/291 du Conseil économique et social	Vingt-quatrième session	17-21 mai	Genève	43 G	I (AArCEFR)	T –	Une session par an
113.	Reprise de la Conférence de révision de l'Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à	Résolution 74/18 de l'Assemblée générale		17-21 mai	New York	193 G	I (AArCEFR)	T –	

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2021)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>			<i>Fréquence</i>
	la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs								
114.	Comité chargé des organisations non gouvernementales	Résolutions 3 (II) et 1296 (XLIV) et décisions 1995/304 et 1997/297 du Conseil économique et social	Reprise de la session	17-25 mai et 4 juin	New York	19 G	I (AArCEFR)	T –	Une session par an
115.	Organe international de contrôle des stupéfiants <sup>c</sup>	Convention unique sur les stupéfiants de 1961, art. 11	131 <sup>e</sup> session	17-28 mai <sup>d</sup>	Vienne	13 E	I (AArCEFR)	T –	Deux ou trois sessions par an
116.	Comité des droits de l'enfant <sup>c</sup>	Résolutions 44/25, 47/112, 49/211 et 68/268 de l'Assemblée générale	Quatre-vingt-septième session	17 mai-4 juin <sup>d</sup>	Genève	18 E	I (AEF) <sup>e</sup>	T SR	Trois sessions par an
117.	Conseil économique et social	Charte, résolution 68/1 de l'Assemblée générale, annexe, par. 11 a) et résolution 2021/1 du Conseil économique et social, par. 1 g)	Débat consacré aux activités opérationnelles de développement	18-20 mai	New York	54 G	I (AArCEFR)	T SR	
118.	Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale	Résolution 73/266 de l'Assemblée générale	Quatrième session	24-28 mai <sup>d</sup>	New York	25 E	I (AArCEFR)	T –	Quatre sessions entre 2019 et 2021
119.	Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles	Résolutions 15/23, 23/7, 32/4 et 41/6 du Conseil des droits de l'homme	Trente et unième session	24-28 mai <sup>d</sup> (à confirmer) (une semaine)	New York	5 E	I (AArCEFR)	T –	Trois sessions par an, deux à Genève et une à New York (mandat prorogé jusqu'en 2022)

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2021)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>			<i>Fréquence</i>
120. Comité préparatoire intergouvernemental de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés	Résolutions de l'Assemblée générale 73/242, par. 43, 74/232 et 74/232 B	Première session	24-28 mai <sup>l</sup>	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	–	
121. Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, de l'UNICEF, du PAM et d'ONU-Femmes	Résolutions 52/12 B et 65/176 de l'Assemblée générale	Réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, de l'UNICEF, du PAM et d'ONU-Femmes	27 mai	New York	36 G/36 G/ 36 G/41 G	I (AArCEFR)	T <sup>b</sup>	–	
122. Assemblée générale – Cinquième Commission	Charte	Deuxième partie de la reprise de la session	Mai <sup>l</sup> (quatre semaines)	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	SR	
123. Comité des placements	Résolution 248 (III) de l'Assemblée générale	249 <sup>e</sup> réunion	Mai <sup>l</sup>	New York	11 ou 12 E	–	–	–	Quatre ou cinq réunions par an
124. Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	Résolution 65/119 de l'Assemblée générale	Séminaire régional consacré à l'examen de la situation des territoires non autonomes dans le cadre de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme	Mai <sup>l</sup> (trois jours)	Région du Pacifique ou des Caraïbes (à déterminer)	29 G	I (AEF)	T	–	Une session par an
125. ONU-Habitat – Comité des représentants permanents	Résolution 73/239 de l'Assemblée générale	Examen à mi-parcours de haut niveau	Mai <sup>l</sup>	Nairobi	193 G	I (AArCEFR)	T	ER <sup>i</sup>	Deux fois tous les quatre ans
126. PNUE – Comité des représentants permanents	Résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale et décision 19/32 du Conseil d'administration du PNUE	154 <sup>e</sup> réunion	Mai/juin <sup>l</sup>	Nairobi	Voir note h	I (AArCEFR)	–	ER <sup>i</sup>	Quatre réunions par an
127. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	Résolutions 14 (I), 173 (II), 32/103, 64/243 et 74/267 de l'Assemblée générale	Session de printemps	Mai-août <sup>l</sup>	New York	21 E	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2021)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>		<i>Fréquence</i>
128. UNICEF – Conseil d’administration	Résolutions 57 (I) et 48/162 de l’Assemblée générale	Session annuelle	1 <sup>er</sup> -4 juin	New York	36 G	I (AArCEFR)	T <sup>b</sup> –	Trois sessions par an
129. Assemblée générale	Résolutions 73/191 et 74/276 et décision 74/568 de l’Assemblée générale	Session extraordinaire sur les problèmes posés par la corruption et les mesures visant à la prévenir et à la combattre et à renforcer la coopération internationale	2-4 juin	New York	193 G	I (AArCEFR)	T PV	
130. Comité des utilisations pacifiques de l’espace extra-atmosphérique	Résolution 1472 A (XIV) et décision 73/517 de l’Assemblée générale	Soixante-quatrième session	2-11 juin	Vienne	92 G	I (AArCEFR)	T –	Une session par an
131. Comité des droits de l’enfant – groupe de travail de présession <sup>c</sup>	Résolutions 44/25, 47/112, 49/211 et 68/268 de l’Assemblée générale	Quatre-vingt-neuvième session	7-11 juin	Genève	18 E	I (AEF) <sup>e</sup>	T –	Trois sessions par an
132. PNUD/FNUAP/UNOPS – Conseil d’administration	Résolutions 2029 (XX), 48/162, 65/176 et 69/326 de l’Assemblée générale	Session annuelle	7-11 juin	New York	36 G	I (AArCEFR)	T <sup>b</sup> –	Trois sessions par an
133. Réunion des présidents des organes créés en vertu d’instruments internationaux relatifs aux droits de l’homme <sup>c</sup>	Résolutions 46/111, 49/178 et 57/202 de l’Assemblée générale	Trente-troisième session	7-11 juin (à confirmer) (une semaine)	Genève	8 E	I (AEF) <sup>e</sup>	T –	Une session par an
134. Comité des contributions	Résolution 14 (I) A de l’Assemblée générale	Quatre-vingt-unième session	7 juin-2 juillet	New York	18 E	I (AArCEFR)	T –	Une session par an
135. Conseil économique et social	Charte et résolution 68/1 de l’Assemblée générale, annexe, par. 11 d) et résolution 2021/1 du Conseil économique et social, par. 1 h)	Débat consacré à la gestion	8 et 9 juin	New York	54 G	I (AArCEFR)	T SR	
136. États parties à la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées <sup>c</sup>	Résolution 65/209 de l’Assemblée générale	Sixième réunion	14 juin	New York	56 G	I (AArCEFR)	T SR	Une session tous les deux ans

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2021)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>			<i>Fréquence</i>
137. Comité contre la torture – Sous-Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants <sup>c</sup>	Article 2 de la première partie du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, rapport du Conseil des droits de l'homme (A/61/53) et résolution 68/268 de l'Assemblée générale	Quarante-quatrième session	14-18 juin	Genève	25 E	I (AEF) <sup>e</sup>	T	SR	Trois sessions par an
138. Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption – Groupe d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption <sup>c</sup>	Résolution 58/4 de l'Assemblée générale et résolution 3/1 de la Conférence des États parties	Douzième session	14-18 juin	Vienne	187 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
139. Réunions des rapporteurs spéciaux, des représentants spéciaux, des experts indépendants et des présidents des groupes de travail, du Conseil des droits de l'homme	Résolution 2002/84 et décision 2005/113 de la Commission des droits de l'homme	Vingt-huitième session	14-18 juin (à confirmer) (une semaine)	Genève	À déterminer	I (AEF)	T	–	Une session par an
140. Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	Résolution 1654 (XVI) de l'Assemblée générale	Reprise de la session	14-25 juin	New York	29 G	I (AArCEFR)	T	SR <sup>k</sup>	
141. Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption – Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption <sup>c</sup>	Résolution 58/4 de l'Assemblée générale et résolution 3/2 de la Conférence des États parties	Douzième session	15-18 juin	Vienne	187 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
142. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes – Groupe de travail	Résolutions 55/70, 62/218 et 68/268 de l'Assemblée générale	Cinquantième session	16-18 juin	Genève	5 E	I (AEF) <sup>e</sup>	T	–	Trois sessions, soit 10 jours ouverts, par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2021)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>	<i>Fréquence</i>
	des communications présentées en vertu du Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes <sup>c</sup>						
143.	ONU-Femmes – Conseil d'administration <sup>b</sup>	Résolution 64/289 de l'Assemblée générale	Session annuelle	21-23 juin	New York	41 G	I (AArCEFR) T – Trois sessions par an
144.	Comité des droits de l'homme – Groupe de travail d'avant-session sur les communications <sup>c</sup>	Résolutions 2200 A (XXI) et 68/268 de l'Assemblée générale	132 <sup>e</sup> session	21-25 juin (à confirmer) (une semaine)	Genève	9 E	I (AEF) <sup>e</sup> T – Trois sessions par an
145.	États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer <sup>c</sup>	Résolutions 37/66 et 49/28 de l'Assemblée générale	Vingt et unième réunion	21-25 juin	New York	168 G	I (AArCEFR) T – Une ou deux sessions par an
146.	Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants	Résolution 913 (X) de l'Assemblée générale	Soixante-huitième session	21-25 juin	Vienne	27 G	I (AArCEFR) T – Une session par an
147.	PAM – Conseil d'administration <sup>b</sup>	Décision 1995/227 du Conseil économique et social et résolution 50/8 de l'Assemblée générale	Session annuelle	21-25 juin	Rome	36 G	I (AArCEFR) T – Trois sessions par an
148.	CNUCED – Conseil du commerce et du développement	Résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale et résolution 114 (V) de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	Soixante-huitième session	21 juin-2 juillet	Genève	155 G	I (AArCEFR) T – Une session par an
149.	Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes <sup>c</sup>	Résolutions 34/180, 62/218 et 68/268 de l'Assemblée générale	Soixante-dix-neuvième session	21 juin-9 juillet	Genève	23 E	I (AEF) <sup>e</sup> T SR Trois sessions par an
150.	Conseil des droits de l'homme	Résolution 60/251 de l'Assemblée générale	Quarante-septième session	21 juin-9 juillet	Genève	47 G	I (AArCEFR) T SR Pas moins de trois sessions par an pour une durée totale d'au moins 10 semaines

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2021)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>			<i>Fréquence</i>
151.	Commission spéciale de l'Assemblée générale pour les annonces de contributions volontaires à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	Résolution 1729 (XVI) de l'Assemblée générale	22 juin	New York	196 G	I (AArCEFR)	T	–	Une réunion par an
152.	Conseil économique et social	Charte et résolution 68/1 de l'Assemblée générale, annexe, par. 11 b) et résolution 2021/1 du Conseil économique et social, par. 1 i)	Session de fond – débat consacré aux affaires humanitaires	23-25 juin (à confirmer) (trois jours)	Genève	54 G	I (AArCEFR)	T SR	
153.	États parties à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale <sup>c</sup>	Résolution 2106 (XX) de l'Assemblée générale	Vingt-neuvième réunion	24 juin	New York	178 G	I (AArCEFR)	T SR	Une session tous les deux ans
154.	Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses	Résolutions 1989/104 et 1999/65 du Conseil économique et social	Cinquante-huitième session	28 juin-2 juillet	Genève	30 E	I (ACEFR)	T –	Une ou deux sessions par an
155.	CNUDCI	Résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale	Cinquante-quatrième session	28 juin-16 juillet (à confirmer)	Vienne	60 G	I (AArCEFR)	T SR	Une session par an
156.	Comité des droits de l'homme <sup>c</sup>	Résolutions 2200 A (XXI) et 68/268 de l'Assemblée générale	132 <sup>e</sup> session	28 juin-23 juillet (à confirmer) (quatre semaines)	Genève	18 E	I (AEF) <sup>e</sup>	T SR	Trois sessions par an
157.	États parties à la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille <sup>c</sup>	Résolution 57/218 de l'Assemblée générale	Dixième réunion	29 juin	New York	51 G	I (AArCEFR)	T SR	Une session tous les deux ans
158.	Conseil consultatif pour les questions de désarmement	Résolution 37/99 K et décision 54/418 de l'Assemblée générale	Soixante-seizième session	30 juin-2 juillet	New York	15 E	I (AArCEFR)	T –	Deux sessions par an
159.	Comité du programme et de la coordination	Résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social et résolution 31/93 de l'Assemblée générale	Soixante et unième session	Juin (à confirmer)	New York	34 G	I (AArCEFR)	T –	Une session par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2021)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>		<i>Fréquence</i>
160. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies – Comité d'actuaire	Résolution 1561 (XV) de l'Assemblée générale, art. XXIX		Juin	Genève (à confirmer)	5 E	I (AF)	T –	Une session par an
161. Conseil économique et social	Charte et résolutions de l'Assemblée générale 68/1, annexe, par. 11 e), et 72/305 et résolution 2021/1 du Conseil économique et social, par. 1 j)	Débat consacré à l'intégration	2 juillet	New York	54 G	I (AArCEFR)	T SR	
162. Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques	Résolutions 1989/104 et 1999/65 du Conseil économique et social	Quarantième session	5-7 juillet	Genève	36 E	I (ACEFR)	T –	Une ou deux sessions par an
163. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail des situations	Résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme	Vingt-huitième session	5-9 juillet (à confirmer) (une semaine)	Genève	5 G	I (AArCEFR)	T –	Deux sessions par an
164. Séminaire sur le droit international	Résolution 49/51 de l'Assemblée générale	Cinquante-septième session	5-23 juillet (à confirmer) (trois semaines)	Genève	30 E	I (AEF)	– –	Une session par an
165. Commission du droit international	Résolution 174 (II) et décision 74/559 de l'Assemblée générale	Soixante-douzième session – deuxième partie	5 juillet-13 août (à confirmer) (six semaines)	Genève	34 E	I (AArCEFR)	T SR	Une session par an
166. Comité spécial de l'océan Indien	Résolutions 2992 (XXVII) et 70/22 de l'Assemblée générale	Session de 2021	6 juillet (à confirmer)	New York	43 G	I (AArCEFR)	T SR	Une session tous les deux ans
167. Conseil économique et social	Résolutions 66/288, 67/290 et 68/1 de l'Assemblée générale et résolution 2021/1 du Conseil économique et social, par. 1 k)	Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil économique et social – huitième session	6-12 juillet	New York	197 G	I (AArCEFR)	T –	Une session par an
168. Commission des limites du plateau continental <sup>c</sup>	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, annexe II, art. 2, par. 5, et résolution 67/78 de l'Assemblée générale	Cinquante-cinquième session	6 juillet-20 août <sup>g</sup>	New York	21 E	I (AArCEFR)	T –	Trois sessions par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2021)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>			<i>Fréquence</i>
169. CNUCED – Groupe intergouvernemental d’experts du droit et de la politique de la concurrence	Décision prise par le Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l’Assemblée générale	Dix-neuvième session	7-9 juillet	Genève	194 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
170. Comité pour l’élimination de la discrimination à l’égard des femmes – groupe de travail d’avant-session <sup>c</sup>	Résolutions 45/124, 47/94, 62/218 et 68/268 de l’Assemblée générale	Quatre-vingt-unième session	12-16 juillet	Genève	4 E	I (AEF) <sup>e</sup>	T	–	Trois sessions par an
171. Conseil des droits de l’homme – Mécanisme d’experts sur les droits des peuples autochtones	Résolution 6/36 du Conseil des droits de l’homme	Quatorzième session	12-16 juillet	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
172. Comité contre la torture <sup>c</sup>	Résolutions 39/46 et 68/268 de l’Assemblée générale	Soixante-douzième session	12-30 juillet	Genève	10 E	I (AEF) <sup>e</sup>	T	SR	Trois sessions par an
173. Conseil économique et social	Charte et résolution 68/1 de l’Assemblée générale, annexe, par. 11 c) et résolution 2021/1 du Conseil économique et social, par. 1 l)	Débat de haut niveau, y compris la réunion ministérielle de trois jours du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil, et examen ministériel annuel	13-16 juillet	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	
174. Conseil économique et social	Charte et résolution 68/1 de l’Assemblée générale, annexe, par. 11 d) et résolution 2021/1 du Conseil économique et social, par. 1 h)	Débat consacré à la gestion	21 et 22 juillet	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	
175. Comité consultatif indépendant pour les questions d’audit	Résolution 61/275 de l’Assemblée générale	Cinquante-cinquième session	21-23 juillet	New York	5 E	I (AArCEFR)	T	–	Quatre sessions par an
176. Comité des commissaires aux comptes	Résolution 74 (I) de l’Assemblée générale	Soixante-quinzième session ordinaire	22 et 23 juillet	New York	3 E	I (ACF)	T	–	Une session par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2021)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>			<i>Fréquence</i>
177. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	Résolutions 248 (III), 46/200 et 61/240 de l'Assemblée générale	Soixante-huitième session	22-30 juillet	New York	33 E	I (AF)	T	–	Une session par an
178. Conseil économique et social	Charte et résolution 68/1 de l'Assemblée générale, par. 10 et résolution 2021/1 du Conseil économique et social, par. 2	Session d'organisation	23 juillet	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	
179. Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects	Résolutions 73/69 et 74/60 et décision 74/522 de l'Assemblée générale	Septième session	26-30 juillet (à confirmer) (une semaine)	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session tous les deux ans
180. Comité préparatoire intergouvernemental de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés	Résolutions 73/242, par. 43, 74/232 et 74/232 B de l'Assemblée générale	Deuxième session	26-30 juillet	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	–	
181. CFPI	Résolution 3357 (XXIX) de l'Assemblée générale	Quatre-vingt-douzième session	26 juillet-6 août	À déterminer	15 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
182. Conférence du désarmement	Résolutions 1722 (XVI), S-10/2 et 34/83 L de l'Assemblée générale	Troisième partie	26 juillet-10 septembre (à confirmer) (sept semaines)	Genève	65 G	I (AArCEFR)	T	PV	Une session par an, en trois parties
183. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur l'utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes	Résolutions 7/21 et 42/9 du Conseil des droits de l'homme	Quarante-troisième session	Juillet (à confirmer) (cinq jours)	New York	5 E	I (AArE)	T	–	Trois sessions par an, deux à Genève et une à New York (mandat prorogé jusqu'en 2022)
184. Comité des placements	Résolution 248 (III) de l'Assemblée générale	250 <sup>e</sup> réunion	Juillet	New York	11 ou 12 E	–	–	–	Quatre ou cinq réunions par an
185. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies – Comité permanent	Résolution 248 (III) de l'Assemblée générale	204 <sup>e</sup> réunion	Juillet (une réunion)	New York	15 E	I (AF)	T	–	Une session par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2021)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>			<i>Fréquence</i>
186. Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale <sup>m</sup>	Résolution 2011/24 du Conseil économique et social	Onzième session	4-6 août	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
187. Comité pour l'élimination de la discrimination raciale <sup>c</sup>	Résolutions 2106 A (XX) et 68/268 de l'Assemblée générale	104 <sup>e</sup> session	4-26 août	Genève	18 E	I (AEF) <sup>e</sup>	T	SR	Trois sessions par an
188. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail des communications	Résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme	Vingt-huitième session	9-13 août	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
189. Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme	Résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme	Vingt-septième session	16-20 août	Genève	18 E	I (AArCEFR)	T	SR	Deux sessions par an
190. Comité des droits des personnes handicapées <sup>c</sup>	Résolutions 61/106, 66/229 et 68/268 de l'Assemblée générale et article 34 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées	Vingt-cinquième session	16 août-10 septembre	Genève	18 E	I (AER) <sup>e</sup>	T	SR	Deux sessions par an
191. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur la détention arbitraire	Résolutions 1991/42 et 1997/50 de la Commission des droits de l'homme et résolutions 6/4 et 42/22 du Conseil des droits de l'homme	Quatre-vingt-onzième session	23-27 août	Genève	5 E	I (AEF)	T	–	Trois sessions par an (mandat prorogé jusqu'en 2022)
192. Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination <sup>b, c</sup>	Paragraphe 1 de l'article 13 du Protocole II modifié et résolutions 32/152 et 35/153 de l'Assemblée générale	Groupe d'experts	26 août (à confirmer) (une journée)	Genève	92 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
193. Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de	CCW/AP.II/CONF.12/6, CCW/P.V/CONF/2010/11 et résolution 70/71 de l'Assemblée générale	Réunion d'experts	27 août (à confirmer) (une journée)	Genève		I (AArCEFR)	T	SR	Une session par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2021)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>			<i>Fréquence</i>
	certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination <sup>b, c</sup>								
194.	Commission des stupéfiants – Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe	Résolutions 1990/30, 1993/36 et 2005/28 du Conseil économique et social	Quatorzième réunion	30 août-3 septembre (à confirmer)	Vienne ou une autre capitale de la région	46 G	I (AEFR)	T –	Une session tous les deux ans
195.	PNUD/FNUAP/UNOPS – Conseil d'administration	Résolutions 2029 (XX), 48/162 et 65/176 de l'Assemblée générale	Deuxième session ordinaire	30 août-3 septembre	New York	36 G	I (AArCEFR)	T <sup>b</sup> –	Trois sessions par an
196.	États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions <sup>b, c</sup>	Résolution 64/36 de l'Assemblée générale	Dixième session	1 <sup>er</sup> -3 septembre (à confirmer) (trois jours)	Genève	59 G	I (AArCEFR)	T –	Une session par an
197.	Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption – Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur le recouvrement d'avoirs <sup>c</sup>	Résolution 58/4 de l'Assemblée générale et résolution 3/3 de la Conférence des États parties	Quinzième session	6-10 septembre	Vienne	187 G	I (AArCEFR)	T –	Une session par an
198.	Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption – réunions intergouvernementales d'experts à composition non limitée pour le renforcement de la coopération internationale <sup>c</sup>	Résolution 58/4 de l'Assemblée générale et résolution 4/2 de la Conférence des États parties	Dixième session	6-10 septembre	Vienne	187 G	I (AArCEFR)	T –	Une session par an
199.	Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption – Groupe d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption <sup>c</sup>	Résolution 58/4 de l'Assemblée générale et résolution 3/1 de la Conférence des États parties	Reprise de la douzième session	6-10 septembre	Vienne	187 G	I (AArCEFR)	T –	Une session par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2021)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>			<i>Fréquence</i>
200. Comité des droits de l'enfant <sup>c</sup>	Résolutions 44/25, 47/112, 49/211 et 68/268 de l'Assemblée générale	Quatre-vingt-huitième session	6-24 septembre <sup>n</sup>	Genève	18 E	I (AEF) <sup>e</sup>	T	SR	Trois sessions par an
201. UNICEF – Conseil d'administration	Résolutions 57 (I) et 48/162 de l'Assemblée générale	Deuxième session ordinaire	7-10 septembre	New York	36 G	I (AArCEFR)	T <sup>b</sup>	–	Trois sessions par an
202. Comité des conférences	Résolution 43/222 B de l'Assemblée générale	Session de fond	7-13 septembre	New York	21 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
203. ONU-Femmes – Conseil d'administration <sup>b</sup>	Résolution 64/289 de l'Assemblée générale	Deuxième session ordinaire	13-15 septembre	New York	41 G	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
204. Comité des droits des personnes handicapées – groupe de travail d'avant-session <sup>c</sup>	Résolutions 67/160 et 68/268 de l'Assemblée générale	Quinzième session	13-17 septembre <sup>n</sup> (à confirmer) (une semaine)	Genève	6 E	I (AER) <sup>e</sup>	T	–	Deux sessions par an
205. Comité des disparitions forcées <sup>c</sup>	Résolutions 61/177 et 68/268 de l'Assemblée générale	Vingt et unième session	13-24 septembre <sup>n</sup>	Genève	10 E	I (AEF) <sup>e</sup>	T	SR	Deux sessions par an
206. Conseil des droits de l'homme	Résolution 60/251 de l'Assemblée générale	Quarante-huitième session	13 septembre-1 <sup>er</sup> octobre <sup>n</sup>	Genève	47 G	I (AArCEFR)	T	SR	Pas moins de trois sessions par an pour une durée totale d'au moins 10 semaines
207. Assemblée générale	Charte et résolution 57/301 de l'Assemblée générale, par. 1	Soixante-seizième session	14 septembre-décembre <sup>n, o, p</sup>	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	PV/ SR <sup>q</sup>	
208. Commission des stupéfiants – Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique	Résolution 1985/11 du Conseil économique et social	Trentième réunion (à confirmer)	20-24 septembre (à confirmer)	Addis-Abeba ou une autre capitale de la région	54 G	I (AArF)	T	–	Une session par an
209. Assemblée générale	Charte et résolution 57/301 de l'Assemblée générale, par. 2	Débat général – soixante-seizième session	21-27 septembre	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	PV/ SR <sup>q</sup>	
210. Comité des droits de l'enfant – groupe de travail de présession <sup>c</sup>	Résolutions 44/25, 47/112, 49/211 et 68/268 de l'Assemblée générale	Quatre-vingt-dixième session	27 septembre-1 <sup>er</sup> octobre	Genève	18 E	I (AEF) <sup>e</sup>	T	–	Trois sessions par an

	<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2021)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>			<i>Fréquence</i>
211.	CNUDCI – Groupe de travail II (Arbitrage et conciliation/Règlement des différends)	Résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale	Soixante-quatorzième session	27 septembre-1 <sup>er</sup> octobre (à confirmer)	Vienne	60 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
212.	Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille <sup>c</sup>	Résolutions 45/158 et 68/268 de l'Assemblée générale	Trente-troisième session	27 septembre-8 octobre	Genève	14 E	I (AEF) <sup>e</sup>	T	SR	Deux sessions par an
213.	Comité des droits économiques, sociaux et culturels <sup>c</sup>	Résolutions 1982/33, 1985/17 et 2012/29 du Conseil économique et social et résolution 68/268 de l'Assemblée générale	Soixante-dixième session	27 septembre-15 octobre	Genève	18 E	I (AEF) <sup>e</sup>	T	SR	Deux sessions par an
214.	Assemblée générale	Résolutions 69/58 et 70/34 de l'Assemblée générale	Célébration de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires	Septembre <sup>n</sup> (à confirmer)	New York	193 G	I (AArCEFR)	–	–	Une réunion par an
215.	PNUE – Comité des représentants permanents	Résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale et décision 19/32 du Conseil d'administration du PNUE	155 <sup>e</sup> réunion	Septembre <sup>n</sup>	Nairobi	Voir note h	I (AArCEFR)	–	ER <sup>i</sup>	Quatre réunions par an
216.	ONU-Habitat – Conseil d'administration	Résolution 73/239 de l'Assemblée générale	Deuxième session ordinaire	Septembre <sup>n</sup>	Nairobi	36 G	I (AArCEFR)	–	ER <sup>i</sup>	Deux ou trois sessions par an
217.	UNRWA – Commission consultative	Résolution 302 (IV) de l'Assemblée générale		Septembre <sup>n</sup> (une journée)	À déterminer	27 G	I (AArF)	T	–	Une session par an
218.	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	Résolutions 14 (I), 173 (II), 32/103, 64/243 et 74/267 de l'Assemblée générale	Session d'automne	Septembre-décembre <sup>n, o, p</sup>	New York	21 E	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
219.	Conseil des droits de l'homme – forum intersessions des droits économiques, sociaux et culturels (Forum social)	Résolution 6/13 du Conseil des droits de l'homme	Treizième session	4 et 5 octobre	Genève	10 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
220.	Commission des stupéfiants – Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le	Résolutions 1987/34 et 1988/15 du Conseil économique et social	Trentième réunion (à confirmer)	4-8 octobre (à confirmer)	Santiago ou une autre capitale de la région	46 G	I (AEF)	T	–	Une session par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2021)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>			<i>Fréquence</i>
	trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes								
221.	Comité des droits de l'homme – Groupe de travail d'avant-session sur les communications <sup>c</sup>	Résolutions 2200 A (XXI) et 68/268 de l'Assemblée générale	133 <sup>e</sup> session	4-8 octobre (à confirmer) (une semaine)	Genève	9 E	I (AEF) <sup>e</sup>	T –	Trois sessions par an
222.	CNUDCI – Groupe de travail I (Micro-, petites et moyennes entreprises)	Résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale	Trente-sixième session	4-8 octobre (à confirmer)	Vienne	60 G	I (AArCEFR)	T –	Deux sessions par an
223.	HCR – Comité exécutif	Résolutions 1166 (XII) et 74/129 de l'Assemblée générale	Soixante-douzième session	4-8 octobre	Genève	106 G	I (AArCEFR)	T SR	Une session par an
224.	Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture – Conseil d'administration	Résolution 36/151 de l'Assemblée générale	Cinquante-quatrième session	4-8 octobre	Genève	5 E	I (AEF)	T –	Deux sessions par an
225.	Conseil des droits de l'homme – Mécanisme d'experts chargé de la question du droit au développement	Résolution 42/23 du Conseil des droits de l'homme	Quatrième session	6-8 octobre	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T –	Deux sessions par an, l'une à New York et l'autre à Genève, jusqu'en 2022
226.	Commission des limites du plateau continental <sup>c</sup>	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, annexe II, art. 2, par. 5, et résolution 67/78 de l'Assemblée générale	Cinquante-sixième session <sup>r</sup>	6 octobre-23 novembre <sup>o, p</sup>	New York	21 E	–	– –	Trois sessions par an
227.	États parties à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants <sup>c</sup>	Résolution 39/46 A de l'Assemblée générale	Dix-huitième session	7 octobre	Genève	161 G	I (AArCEFR)	T SR	Une session tous les deux ans
228.	Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles	Résolutions 15/23, 23/7, 32/4 et 41/6 du Conseil des droits de l'homme	Trente-deuxième session	11-15 octobre	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T	Trois sessions par an, deux à Genève et une à New York (mandat prorogé jusqu'en 2022)
229.	Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail intergouvernemental sur l'application effective de la	Résolution 2002/68 de la Commission des droits de l'homme, décision 2002/270 du Conseil	Dix-neuvième session	11-22 octobre	Genève	193 G	I (AArCEFR)	T –	Une session par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2021)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>			<i>Fréquence</i>
	Déclaration et du Programme d'action de Durban	économique et social et résolutions 1/5 et 34/34 du Conseil des droits de l'homme							
230.	Comité des droits de l'homme <sup>c</sup>	Résolutions 2200 A (XXI) et 68/268 de l'Assemblée générale	133 <sup>e</sup> session	11 octobre-5 novembre <sup>o</sup> (à confirmer) (quatre semaines)	Genève	18 E	I (AEF) <sup>e</sup>	T SR	Trois sessions par an
231.	Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée – Groupe de travail sur la traite des personnes <sup>c</sup>	Résolution 55/25 de l'Assemblée générale et résolution 7/1 de la Conférence des Parties	Onzième session	12 et 13 octobre (à confirmer)	Vienne	175 G	I (AArCEFR)	T –	Une session par an
232.	Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes – Groupe de travail des communications présentées en vertu du Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes <sup>c</sup>	Résolutions 55/70, 62/218 et 68/268 de l'Assemblée générale	Cinquante et unième session	13-15 octobre	Genève	5 E	I (AEF) <sup>e</sup>	T –	Trois sessions, soit 10 jours ouverts, par an
233.	Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée – Groupe de travail sur le trafic illicite de migrants <sup>c</sup>	Résolution 55/25 de l'Assemblée générale et résolution 7/1 de la Conférence des Parties	Huitième session	14 et 15 octobre (à confirmer)	Vienne	149 G	I (AArCEFR)	T –	Une session par an
234.	Comité des droits économiques, sociaux et culturels – groupe de travail d'avant-session <sup>c</sup>	Résolutions 1982/33, 1985/17 et 2012/29 du Conseil économique et social et résolution 68/268 de l'Assemblée générale	Soixante-neuvième session	18-22 octobre	Genève	5 E	I (AEF) <sup>e</sup>	T –	Deux sessions par an
235.	CNUDCI – Groupe de travail IV (Commerce électronique)	Résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale	Soixante-deuxième session	18-22 octobre (à confirmer)	Vienne	60 G	I (AArCEFR)	T –	Deux sessions par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2021)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>			<i>Fréquence</i>
236.	Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes <sup>c</sup>	Résolutions 34/180, 62/218 et 68/268 de l'Assemblée générale	Quatre-vingtième session	18 octobre-5 novembre <sup>o</sup>	Genève	23 E	I (AEF) <sup>e</sup>	T SR	Trois sessions par an
237.	Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale	Résolutions 1273 (XLIII), 1765 (LIV) et 2004/69 du Conseil économique et social et résolutions 69/313 et 70/248 de l'Assemblée générale	Vingt-troisième session	19-22 octobre	Genève	25 E	I (AArCEFR)	T –	Deux sessions par an (chacune d'une durée de quatre jours ouvrés)
238.	Commission des stupéfiants – Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Asie et Pacifique	Résolutions 1985/11 et 1988/15 du Conseil économique et social	Quarante-quatrième réunion (à confirmer)	25-29 octobre (à confirmer)	Bangkok ou une autre capitale de la région	53 G	–	T –	Une session par an
239.	Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur les sociétés transnationales et autres entreprises et les droits de l'homme	Résolution 26/9 du Conseil des droits de l'homme	Septième session	25-29 octobre	Genève	193 G	I (AArCEFR)	T –	Une session par an
240.	Comité consultatif pour le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international	Résolution 2099 (XX) de l'Assemblée générale	Cinquante-sixième session	Octobre	New York	25 G	I (AArCEFR)	T –	Une session par an
241.	PNUE – Sous-Comité annuel du Comité des représentants permanents	Décision 27/2 du Conseil d'administration du PNUE	Huitième session	Octobre <sup>o, p</sup>	Nairobi	Voir note h	–	– ER <sup>t</sup>	Une session par an
242.	Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme – Conseil d'administration	Décision 1993/283 du Conseil économique et social	Cinquante-troisième session	Octobre (à confirmer) (trois jours)	Genève	5 E	I (AEF)	T –	Deux sessions par an

	<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2021)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>		<i>Fréquence</i>
243.	Assemblée générale – Première Commission	Résolutions 173 (II) et 47/233 de l'Assemblée générale	Soixante-seizième session	Octobre-novembre <sup>o, p</sup>	New York	193 G	I (AArCEFR)	T PV <sup>q</sup>	
244.	Assemblée générale – Quatrième Commission	Résolutions 173 (II) et 47/233 de l'Assemblée générale	Soixante-seizième session	Octobre-novembre <sup>o, p</sup>	New York	193 G	I (AArCEFR)	T SR	
245.	Assemblée générale – Deuxième Commission	Résolutions 173 (II) et 47/233 de l'Assemblée générale	Soixante-seizième session	Octobre-novembre <sup>o, p</sup>	New York	193 G	I (AArCEFR)	T SR	
246.	Assemblée générale – Sixième Commission	Résolutions 173 (II) et 47/233 de l'Assemblée générale	Soixante-seizième session	Octobre-novembre <sup>o, p</sup>	New York	193 G	I (AArCEFR)	T SR	
247.	Assemblée générale – Troisième Commission	Résolutions 173 (II) et 47/233 de l'Assemblée générale	Soixante-seizième session	Octobre-novembre <sup>o, p</sup>	New York	193 G	I (AArCEFR)	T SR	
248.	CNUCED – Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication	Résolution 1982/67 du Conseil économique et social	Trente-huitième session	Octobre/novembre <sup>o, p</sup> (trois jours)	Genève	34 E	I (AArCEFR)	T –	Une session par an
249.	Assemblée générale – Cinquième Commission	Résolutions 173 (II) et 47/233 de l'Assemblée générale	Soixante-seizième session	Octobre-décembre <sup>o, p</sup>	New York	193 G	I (AArCEFR)	T SR	
250.	Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner le rôle de la vérification dans la progression du désarmement nucléaire	Résolutions 71/67 et 74/50 de l'Assemblée générale	Deuxième session	1 <sup>er</sup> -5 novembre <sup>o</sup>	Genève	25 E	I (AArCEFR)	T –	Deux sessions par an en 2021 et 2022
251.	Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur l'Examen périodique universel	Résolution 60/251 de l'Assemblée générale et décision 1/103 et résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme	Trente-neuvième session	1 <sup>er</sup> -12 novembre <sup>o</sup>	Genève	47 G	I (AArCEFR)	T –	Trois sessions par an
252.	CCNUCC – Conférence des Parties à la Convention et réunions des organes subsidiaires <sup>c</sup>	Résolutions 47/195, 48/189 et 67/210 de l'Assemblée générale	Vingt-sixième session	1 <sup>er</sup> -12 novembre <sup>o</sup>	Glasgow (Royaume-Uni)	197 G	I (AArCEFR)	T –	Une session par an
253.	Organe international de contrôle des stupéfiants <sup>c</sup>	Convention unique sur les stupéfiants de 1961, art. 11	132 <sup>e</sup> session	2-19 novembre <sup>o, p</sup>	Vienne	13 E	I (AArCEFR)	T –	Deux ou trois sessions par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2021)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>			<i>Fréquence</i>
254. Conseil de sécurité – Conseil d’administration de la Commission d’indemnisation des Nations Unies créée par la résolution 692 (1991) <sup>b</sup>	Résolution 692 (1991) du Conseil de sécurité	Quatre-vingt-neuvième session	3 novembre	Genève	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	À concurrence de quatre sessions, soit 12 jours ouvrés par an
255. Comité contre la torture – Sous-Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants <sup>c</sup>	Article 2 de la première partie du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, rapport du Conseil des droits de l’homme (A/61/53) et résolution 68/268 de l’Assemblée générale	Quarante-cinquième session	8-12 novembre	Genève	25 E	I (AEF) <sup>e</sup>	T	SR	Trois sessions par an
256. Comité pour l’élimination de la discrimination à l’égard des femmes – groupe de travail d’avant-session <sup>c</sup>	Résolutions 45/124, 47/94, 62/218 et 68/268 de l’Assemblée générale	Quatre-vingt-deuxième session	8-12 novembre	Genève	4 E	I (AEF) <sup>e</sup>	T	–	Trois sessions par an
257. Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption <sup>c</sup>	Résolution 58/4 de l’Assemblée générale	Neuvième session	8-12 novembre (à confirmer)	À déterminer	187 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session tous les deux ans
258. Conférence des États parties chargée de l’examen de la Convention sur l’interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction <sup>b, c</sup>	Décision prise par les États parties à la huitième Conférence d’examen et résolution 2826 (XXVI) de l’Assemblée générale	Neuvième session	8-26 novembre <sup>p</sup> (trois semaines)	Genève	172 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session tous les cinq ans
259. Comité contre la torture <sup>c</sup>	Résolutions 39/46 et 68/268 de l’Assemblée générale	Soixante-treizième session	8 novembre-3 décembre <sup>p</sup>	Genève	10 E	I (AEF) <sup>e</sup>	T	SR	Trois sessions par an
260. Conseil des droits de l’homme – Groupe de travail sur la détention arbitraire	Résolutions 1991/42 et 1997/50 de la Commission des droits de l’homme et résolutions 6/4 et 42/22 du Conseil des droits de l’homme	Quatre-vingt-douzième session	15-19 novembre <sup>p</sup>	Genève	5 E	I (AEF)	T	–	Trois sessions par an (mandat prorogé jusqu’en 2022)

	<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2021)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>		<i>Fréquence</i>
261.	Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur l'utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes	Résolutions 7/21 et 42/9 du Conseil des droits de l'homme	Quarante-quatrième session	15-19 novembre <sup>p</sup> (à confirmer) (cinq jours)	Genève	5 E	I (AArE)	T –	Trois sessions par an, deux à Genève et une à New York (mandat prorogé jusqu'en 2022)
262.	CNUDCI – Groupe de travail III (Réforme du règlement des différends entre investisseurs et États)	Résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale	Quarante et unième session	15-19 novembre <sup>p</sup> (à confirmer)	Vienne	60 G	I (AArCEFR)	T –	Deux sessions par an
263.	PAM – Conseil d'administration <sup>b</sup>	Décision 1995/227 du Conseil économique et social et résolution 50/8 de l'Assemblée générale	Deuxième session ordinaire	15-19 novembre <sup>p</sup>	Rome	36 G	I (AArCEFR)	T –	
264.	Comité pour l'élimination de la discrimination raciale <sup>c</sup>	Résolutions 2106 A (XX) et 68/268 de l'Assemblée générale	105 <sup>e</sup> session	15 novembre-3 décembre <sup>p</sup>	Genève	18 E	I (AEF) <sup>e</sup>	T SR	Trois sessions par an
265.	Commission des stupéfiants – Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient	Résolution 1776 (LIV) du Conseil économique et social	Cinquante-cinquième session (à confirmer)	22-26 novembre (à confirmer)	Beyrouth ou une autre capitale de la région	23 G	I (AArR)	T –	Une session par an
266.	CNUDCI – Groupe de travail VI (Vente judiciaire de navires)	Résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale	Trente-neuvième session	22-26 novembre (à confirmer)	Vienne	60 G	I (AArCEFR)	T –	Deux sessions par an
267.	Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage – Conseil d'administration	Résolution 46/122 de l'Assemblée générale	Vingt-sixième session	22-26 novembre	Genève	5 E	I (AEF)	T –	Une session par an
268.	Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	Résolutions 32/40 B et 33/28 de l'Assemblée générale	Séance spéciale pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien	29 novembre	New York	26 G	I (AArCEFR)	T PV	Une session par an
269.	Conseil des droits de l'homme – Forum sur les	Résolutions 17/4 et 26/22 du Conseil des droits de l'homme	Dixième session	29 novembre-1 <sup>er</sup> décembre	Genève	193 G	I (AArCEFR)	T –	Une session par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2021)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>			<i>Fréquence</i>
	entreprises et les droits de l'homme		(à confirmer) (trois jours)						
270.	Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive	Décision 73/546 de l'Assemblée générale	Session annuelle	29 novembre-3 décembre <sup>e</sup>	New York		I (AArCEFR)	T –	Une session par an
271.	États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction <sup>b, c</sup>	Par. 2 de l'article 11 de la Convention, résolution 52/38 A de l'Assemblée générale et document final de la quatrième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (APLC/CONF/2019/5), par. 35 b)	Dix-neuvième session	29 novembre-3 décembre (à confirmer) (une semaine)	Pays-Bas	164 G	I (AArCEFR)	T –	Une session par an
272.	Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses	Résolutions 1989/104 et 1999/65 du Conseil économique et social	Cinquante-neuvième session	29 novembre-8 décembre	Genève	30 E	I (ACEFR)	T –	Une ou deux sessions par an
273.	Comité des placements	Résolution 248 (III) de l'Assemblée générale	251 <sup>e</sup> réunion	Novembre <sup>o, p</sup>	New York	11 ou 12 E	–	– –	Quatre ou cinq réunions par an
274.	PNUE – Comité des représentants permanents	Résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale et décision 19/32 du Conseil d'administration du PNUE	156 <sup>e</sup> réunion	Novembre <sup>o, p</sup>	Nairobi	Voir note h	I (AArCEFR)	– ER <sup>i</sup>	Quatre réunions par an
275.	Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement	Résolution 32/197 de l'Assemblée générale		Novembre <sup>o, p</sup>	New York	196 G	I (AArCEFR)	T –	Une session par an
276.	Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies	Résolution 248 (III) de l'Assemblée générale		Novembre <sup>o, p</sup> (une réunion)	New York	12 E	–	– –	Trois sessions d'une réunion chacune par an

	<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2021)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>		<i>Fréquence</i>
277.	Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination	Décision 2001/321 du Conseil économique et social	Deuxième session ordinaire	Novembre <sup>o, p, s</sup> (à confirmer)	New York	31 ST	I (AF)	T –	Deux sessions par an
278.	Conseil des droits de l'homme – Forum sur les questions relatives aux minorités	Résolutions 6/15 et 19/23 du Conseil des droits de l'homme	Quatorzième session	2 et 3 décembre	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T –	Une session par an
279.	Groupe des auditeurs externes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique	Résolutions 347 (IV) et 1438 (XIV) de l'Assemblée générale	Soixante-deuxième session ordinaire	6 et 7 décembre <sup>s</sup>	New York	9 E	I (ACF)	T –	Une session par an
280.	Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les peuples autochtones – Conseil d'administration	Résolution 40/131 de l'Assemblée générale	Trente-cinquième session	6-10 décembre	Genève	5 E	I (AEFR)	T –	Une session par an
281.	Comité des commissaires aux comptes	Résolution 74 (I) de l'Assemblée générale	Cinquantième et unième session extraordinaire	7 décembre <sup>s</sup>	New York	3 E	I (ACF)	T –	Une session par an
282.	Commission spéciale de l'Assemblée générale pour les annonces de contributions volontaires au Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés	Résolution 55/75 de l'Assemblée générale	Conférence pour les annonces de contributions	7 décembre	Genève	196 G	I (AArCEFR)	T –	Une réunion par an
283.	Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit	Résolution 61/275 de l'Assemblée générale	Cinquante-sixième session	8-10 décembre <sup>s</sup>	New York	5 E	I (AArCEFR)	T –	Quatre sessions par an
284.	Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques	Résolutions 1989/104 et 1999/65 du Conseil économique et social	Quarante et unième session	8-10 décembre	Genève	36 E	I (ACEFR)	T –	Une ou deux sessions par an
285.	Commission des stupéfiants et Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	Décision 2011/259 du Conseil économique et social	Réunions conjointes de la Commission des stupéfiants (reprise de la soixante-quatrième	9 décembre	Vienne	53 G/40 G	I (AArCEFR)	T –	

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2021)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>			<i>Fréquence</i>
		session) et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (reprise de la trentième session)							
286.	Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination <sup>b, c</sup>	Article 10 du Protocole corrigé et résolutions 32/152 et 35/153 de l'Assemblée générale	Quinzième Conférence des Hautes Parties contractantes	9 décembre (à confirmer) (une journée)	Genève	72 G	I (AArCEFR)	T SR	Une session par an
287.	Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination <sup>b, c</sup>	Paragraphe 1 de l'article 13 du Protocole II modifié et résolutions 32/152 et 35/153 de l'Assemblée générale	Vingt-troisième Conférence annuelle	10 décembre (à confirmer) (une journée)	Genève	92 G	I (AArCEFR)	T SR	Une session par an
288.	Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	Décision 2009/251 du Conseil économique et social	Reprise de la trentième session	10 décembre	Vienne	40 G	I (AArCEFR)	T –	Une session par an
289.	Commission des stupéfiants	Résolutions 9 (I) et 1991/39 du Conseil économique et social	Reprise de la soixante-quatrième session	10 décembre	Vienne	53 G	I (AArCEFR)	T –	Une session par an
290.	Conférence des Hautes Parties contractantes chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets	Résolutions 32/152 et 35/153 de l'Assemblée générale	Sixième session	13-17 décembre (à confirmer) (une semaine)	Genève		I (AArCEFR)	T –	Une session tous les cinq ans

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2021)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>			<i>Fréquence</i>
	traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination <sup>b, c</sup>								
291.	CNUDCI – Groupe de travail V (Droit de l’insolvabilité)	Résolution 2205 (XXI) de l’Assemblée générale	Cinquante-neuvième session	13-17 décembre (à confirmer)	Vienne	60 G	I (AArCEFR)	T –	Deux sessions par an
292.	ONU-Habitat – Conseil d’administration	Résolution 73/239 de l’Assemblée générale	Troisième session ordinaire	Décembre	Nairobi	36 G	I (AArCEFR)	– ER <sup>i</sup>	Deux ou trois sessions par an
293.	Comité des conférences	Résolution 43/222 B de l’Assemblée générale		Selon les besoins	New York	21 G	I (AArCEFR)	T –	Selon les besoins
294.	Comité des relations avec le pays hôte	Résolution 2819 (XXVI) de l’Assemblée générale		Selon les besoins	New York	19 G	I (AArCEFR)	T –	Selon les besoins
295.	Comité pour l’exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	Résolution 3376 (XXX) de l’Assemblée générale		Selon les besoins	New York	26 G	I (AArCEFR)	T SR	Selon les besoins
296.	Conseil économique et social	Charte et résolutions 50/227, 61/16 et 68/1 de l’Assemblée générale	Séances et consultations	Selon les besoins	New York	54 G	I (AArCEFR)	T SR <sup>k</sup>	Selon les besoins
297.	PNUD/FNUAP/UNOPS – Conseil d’administration	Résolutions 2020 (XX), 48/162 et 65/176 de l’Assemblée générale	Réunions d’information et consultations	Selon les besoins	New York	36 G	I (AArCEFR)	T –	Selon les besoins
298.	Conseil des droits de l’homme	Résolution 60/251 de l’Assemblée générale	Réunions d’organisation, réunions intersessions et sessions extraordinaires	Selon les besoins	Genève	47 G	I (AArCEFR)	T SR <sup>k</sup>	Selon les besoins
299.	Commission de consolidation de la paix	Résolution 60/180 de l’Assemblée générale et résolution 1645 (2005) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	31 G	I (AArCEFR)	T SR	Selon les besoins
300.	Conseil de sécurité	Charte		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T PV	Selon les besoins
301.	Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique	S/2002/207		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T –	Selon les besoins
302.	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution	Résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T SR	Selon les besoins

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2021)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>			<i>Fréquence</i>
	1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste								
303.	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1518 (2003)	Résolution 1518 (2003) du Conseil de sécurité	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
304.	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo	Résolution 1533 (2004) du Conseil de sécurité	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
305.	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)	Résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
306.	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan	Résolution 1591 (2005) du Conseil de sécurité	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
307.	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1636 (2005)	Résolution 1636 (2005) du Conseil de sécurité	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
308.	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006)	Résolution 1718 (2006) du Conseil de sécurité	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
309.	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye	Résolution 1970 (2011) du Conseil de sécurité	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
310.	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011)	Résolution 1988 (2011) du Conseil de sécurité	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
311.	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2048 (2012) concernant la Guinée-Bissau	Résolution 2048 (2012) du Conseil de sécurité	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
312.	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine	Résolution 2127 (2013) du Conseil de sécurité	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2021)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>			<i>Fréquence</i>
313. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2140 (2014)	Résolution 2140 (2014) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
314. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud	Résolution 2206 (2015) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
315. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2374 (2017) concernant le Mali	Résolution 2374 (2017) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
316. Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution 751 (1992) sur la Somalie	Résolution 751 (1992) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
317. Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'EIIL (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés	Résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
318. Groupe de travail du Conseil de sécurité créé par la résolution 1566 (2004)	Résolution 1566 (2004) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins
319. Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés	Résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins
320. Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix	S/PRST/2001/3		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins
321. Conseil de sécurité – Comité d'experts	Décision prise par le Conseil de sécurité à sa 1 <sup>re</sup> séance, en 1946		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
322. Conseil de sécurité – Comité pour les réunions hors Siège du Conseil	Décision prise par le Conseil de sécurité à sa 1625 <sup>e</sup> séance		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
323. Conseil de sécurité – Comité d'admission de nouveaux Membres	Décision prise par le Conseil de sécurité à sa 42 <sup>e</sup> séance, en 1946		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2021)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>			<i>Fréquence</i>
324. Conseil de sécurité – Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies <sup>b</sup>	Résolution 692 (1991) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	Genève	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
325. Comité spécial des opérations de maintien de la paix et son groupe de travail	Résolution 2006 (XIX) de l'Assemblée générale		Selon les besoins	New York	154 G	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins
326. Conseil de tutelle (et ses comités de rédaction)	Charte		Selon les besoins	New York	5 G	I (ACFR)	T	PV <sup>k</sup>	Selon les besoins
327. CNUCED – consultations du Secrétaire général et du Président du Conseil du commerce et du développement	Décision prise par le Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale		Selon les besoins (à concurrence de 30 réunions)	Genève	Voir note t	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins (à concurrence de 30 réunions)
328. CNUCED – réunions directives du Conseil du commerce et du développement	Décision prise par le Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale		Selon les besoins (à concurrence de 18 réunions)	Genève	155 G	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins (à concurrence de 18 réunions)
329. CNUCED – autres conférences et réunions sur les produits de base	Décision prise par le Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale		Selon les besoins (à concurrence de 30 réunions)	Genève	Voir note t	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins (à concurrence de 30 réunions)
330. CNUCED – séminaires et groupes d'études	Décision prise par le Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale		Selon les besoins (à concurrence de 20 réunions)	Genève	Voir note t	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins (à concurrence de 20 réunions)
331. UNICEF – Conseil d'administration	Résolutions 57 (I) et 48/162 de l'Assemblée générale	Réunions d'information et consultations	Selon les besoins	New York	36 G	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2021)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>			<i>Fréquence</i>
332. Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine	Résolution 194 (III) de l'Assemblée générale		Selon les besoins	New York	3 G	I (AF)	T	–	Selon les besoins
333. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	Résolutions 3376 (XXX), 32/40 B et 33/28 de l'Assemblée générale	Réunion internationale des Nations Unies sur la question de Palestine	À déterminer (trois jours)	À déterminer	26 G	I (AArEF)	T	–	Quatre réunions hors Siège par an
334. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	Résolutions 3376 (XXX), 32/40 B et 33/28 de l'Assemblée générale	Réunion internationale des Nations Unies à l'appui de la paix israélo-palestinienne	À déterminer (trois jours)	À déterminer	26 G	I (AArEF)	T	–	Quatre réunions hors Siège par an
335. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	Résolutions 3376 (XXX), 32/40 B et 33/28 de l'Assemblée générale	Réunion internationale des Nations Unies sur la question de Palestine	À déterminer (trois jours)	À déterminer	26 G	I (AArEF)	T	–	Quatre réunions hors Siège par an
336. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	Résolutions 3376 (XXX), 32/40 B et 33/28 de l'Assemblée générale	Séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien	À déterminer (trois jours)	À déterminer	26 G	I (AArCEFR)	T	–	Quatre réunions hors Siège par an
337. Conférence des États parties aux traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires, des États signataires et de la Mongolie <sup>b, c</sup>	Résolution 73/71 et décision 74/549 de l'Assemblée générale	Quatrième Conférence	À déterminer (une journée)	New York	125 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session tous les cinq ans
338. Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées <sup>c</sup>	Résolutions de l'Assemblée générale 61/106 et 70/247, par. 53, et article 40 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées	Quatorzième session	À déterminer (trois jours)	New York	174 G	I (AArCEFR)	T	SR	Une session par an
339. CEE – comités et groupes de travail	Résolution 36 (IV) du Conseil économique et social		À déterminer	Genève	56 G	À déterminer	T	–	Jusqu'à trois sessions par semaine dans la limite autorisée pour la CEE
340. Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner le rôle de la	Résolutions 71/67 et 74/50 de l'Assemblée générale	Réunion consultative informelle intersessions	À déterminer (une journée)	New York	25 E	I (AArCEFR)	T	–	Quatre sessions et deux réunions

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2021)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>		<i>Fréquence</i>
								consultatives informelles intersessions entre 2021 et 2022
341.	Groupe d'experts gouvernementaux sur le Registre des armes classiques	Résolution 74/53 de l'Assemblée générale	À déterminer (une semaine)	New York	20 E	I (AArCEFR)	T –	Trois sessions entre 2021 et 2022
342.	Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud	Résolutions 33/134 et 58/220 et décisions 73/553 et 74/543 de l'Assemblée générale	Vingtième session	New York	195 G	I (AArCEFR)	T –	Une session tous les deux ans
343.	Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies <sup>d</sup>	Résolution 49/143 de l'Assemblée générale	À déterminer	New York	193 G	I (AArCEFR)	T –	
344.	Groupe de travail à composition non limitée sur l'Agenda pour la paix ou ses sous-groupes <sup>d</sup>	Résolution 47/120 de l'Assemblée générale	À déterminer	New York	193 G	I (AArCEFR)	T –	
345.	Instance permanente pour les personnes d'ascendance africaine	Résolution 73/262 de l'Assemblée générale	À déterminer (trois jours)	Genève		I (AArCEFR)	T –	Une session par an – à Genève les années impaires, à New York les années paires
346.	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique – Conférence des Parties à la Convention et réunions des organes subsidiaires <sup>c</sup>	Résolution 66/201 de l'Assemblée générale	Quinzième session	Bonn (Allemagne)	185 G	I (AArCEFR)	T –	Une session tous les deux ans
347.	CNUCED – réunions d'experts	Section B de la partie IV de l'Accord d'Accra, adopté à la douzième session de la Conférence	À déterminer	Genève	À déterminer	I (AArCEFR)	T –	À concurrence de huit réunions par

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2021)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>			<i>Fréquence</i>
	des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à Accra du 20 au 25 avril 2008, et section A de la partie I du Mandat de Doha, adopté à la treizième session de la Conférence, tenue à Doha du 21 au 26 avril 2012								an (de trois jours chacune)
348. CNUCED – Commission de l’investissement, des entreprises et du développement	Section B de la partie IV de l’Accord d’Accra, adopté à la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à Accra du 20 au 25 avril 2008	Douzième session	À déterminer (une semaine)	Genève	195 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
349. CNUCED – Commission du commerce et du développement	Section B de la partie IV de l’Accord d’Accra, adopté à la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à Accra du 20 au 25 avril 2008	Douzième session	À déterminer (une semaine)	Genève	195 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
350. CCNUCC – réunions des organes subsidiaires de la Conférence des Parties à la Convention <sup>c</sup>	Résolutions 47/195, 48/189 et 67/210 de l’Assemblée générale	Cinquante-deuxième session	À déterminer	Bonn (Allemagne)	197 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
351. UNITAR – Conseil d’administration	Résolutions 1934 (XVIII) et 47/227 de l’Assemblée générale		À déterminer (deux ou trois jours)	Genève	28 E	I (AArEFR)	T	–	Une session par an
352. Tribunal d’appel des Nations Unies	Résolutions 61/261, 62/228, 63/253, 64/233 et 65/251 de l’Assemblée générale		À déterminer	New York/ Genève/ Nairobi	À déterminer	I (AArCEFR)	T	–	
353. Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l’objectif de développement	Résolution 73/292 et décision 74/548 de l’Assemblée générale		À déterminer	À déterminer	193 G	I (AArCEFR)	T	–	

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2021)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>	<i>Fréquence</i>
	durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable <sup>b</sup>						
354. Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies	Résolutions 61/261, 62/228, 63/253, 64/233 et 65/251 de l'Assemblée générale		À déterminer	New York/ Genève/ Nairobi	À déterminer	À déterminer	T – Selon les besoins
355. UNU – Conseil	Résolutions 3081 (XXVIII) et 68/236 de l'Assemblée générale		À déterminer (une semaine)	Tokyo	12 E	I (AF)	T – Une session par an

<sup>a</sup> Les langues dans lesquelles des services d'interprétation seront assurés sont indiquées. Les langues dans lesquelles des services de traduction seront assurés et des comptes rendus ou procès-verbaux établis varient selon le règlement intérieur applicable à l'organe intéressé et, dans le cas de certains groupes de travail et organes analogues, selon les besoins réels lorsque ceux-ci sont inférieurs à ceux que prévoit le règlement intérieur.

<sup>b</sup> Les services de conférence sont financés par des ressources extrabudgétaires.

<sup>c</sup> Organe conventionnel.

<sup>d</sup> En application du paragraphe 9 de la résolution 69/250 de l'Assemblée générale, les organes du Siège de l'Organisation et des autres lieux d'affectation où le Noël orthodoxe est célébré sont invités à éviter de tenir des réunions le jour de cette fête, qui devrait tomber le 7 janvier 2021.

<sup>e</sup> En application du paragraphe 30 de la résolution 68/268 de l'Assemblée générale, pour les travaux des organes conventionnels des droits de l'homme, l'interprétation sera assurée dans un maximum de trois langues de travail officielles, une quatrième langue officielle pouvant être ajoutée, à titre exceptionnel, si nécessaire, pour faciliter la communication entre les membres, selon ce que déterminera le comité intéressé, en tenant compte du fait que ces mesures ne créeront pas un précédent, en raison de la nature particulière des organes conventionnels, et sans préjudice du droit de chaque État partie de communiquer avec les organes conventionnels dans l'une des six langues officielles de l'Organisation.

<sup>f</sup> En application du paragraphe 5 de la résolution 72/19 de l'Assemblée générale, les organes du Siège de l'Organisation et des autres lieux d'affectation où le Novruz est célébré sont invités à éviter de tenir des réunions le jour de cette fête, qui devrait tomber le 22 mars 2021.

<sup>g</sup> Les réunions qui doivent se tenir du 1<sup>er</sup> au 5 février, du 1<sup>er</sup> au 5 mars, du 26 au 30 juillet et du 9 au 13 août 2021 peuvent bénéficier de services de conférence.

<sup>h</sup> Conformément au paragraphe 8 de la décision 19/32 du Conseil d'administration du PNUE, le Comité des représentants permanents se compose des représentants de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et des membres de ses institutions spécialisées, et de l'Union européenne, accrédités par le PNUE, qu'ils soient établis à Nairobi ou ailleurs.

<sup>i</sup> L'Office des Nations Unies à Nairobi établit des rapports de réunion (prise de notes, compilation et édition) pour le compte des secrétariats techniques des réunions dont il assure le service. Ces rapports sont de nature technique et se distinguent des autres types de comptes rendus de réunions établis par le Secrétariat.

<sup>j</sup> En application du paragraphe 4 de la résolution 56/242 de l'Assemblée générale et comme l'Assemblée en a décidé précédemment, les organes intergouvernementaux de l'ONU sont priés d'éviter de tenir des réunions le jour du vendredi saint orthodoxe, qui tombe le 30 avril 2021.

<sup>k</sup> Pour les séances plénières uniquement.

<sup>l</sup> En application du paragraphe 6 de la résolution 69/250 de l'Assemblée générale, les organes du Siège de l'Organisation et des autres lieux d'affectation où la Journée du Vesak est célébrée sont invités à éviter de tenir des réunions le jour de cette fête, qui devrait tomber le 26 mai 2021.

<sup>m</sup> Conformément à l'exposé oral concernant les incidences sur le budget-programme présenté en 2011 à la création du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, le Comité peut tenir sa session annuelle à New York seulement pendant les périodes de « faible activité », c'est-à-dire début janvier ou en août. Si une session annuelle se tient en dehors des périodes de « faible activité » à New York, des services d'interprétation ne peuvent être fournis que « sous réserve des disponibilités ».

(Voir suite des notes page suivante)

*(Suite des notes du tableau de la section A)*

- <sup>n</sup> En application du paragraphe 5 de la résolution 69/250 de l'Assemblée générale, les organes du Siège de l'Organisation et des autres lieux d'affectation où Yom Kippour est célébré sont invités à éviter de tenir des réunions ce jour-là, qui tombe le 16 septembre 2021.
- <sup>o</sup> En application du paragraphe 7 de la résolution 69/250 de l'Assemblée générale, les organes du Siège de l'Organisation et des autres lieux d'affectation où Diwali est célébré sont invités à éviter de tenir des réunions le jour de cette fête, qui devrait tomber le 4 novembre 2021.
- <sup>p</sup> En application du paragraphe 8 de la résolution 69/250 de l'Assemblée générale, les organes du Siège de l'Organisation et des autres lieux d'affectation où Gurpurab est célébré sont invités à éviter de tenir des réunions le jour de cette fête, qui devrait tomber le 18 novembre 2021.
- <sup>q</sup> Des procès-verbaux sont établis pour les séances plénières de l'Assemblée générale et les séances de la Première Commission.
- <sup>r</sup> La cinquante-sixième session se tiendra en dehors des locaux du Siège et aucun service de conférence ne sera assuré par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.
- <sup>s</sup> Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale.
- <sup>t</sup> Ouvert à la participation de tous les États membres de la CNUCED intéressés (résolution 80 (III) de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, par. 9).
- <sup>u</sup> Des services de conférence seront fournis dans le cadre des ressources allouées à l'Assemblée générale.

## B. Organes dont le mandat doit être présenté pour renouvellement à l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session

(Au 14 septembre 2020)

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2021)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>			<i>Fréquence</i>
1. Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale <sup>b</sup>	Résolutions <a href="#">63/309</a> et <a href="#">68/307</a> de l'Assemblée générale		À déterminer	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	–	
2. Conférence intergouvernementale chargée d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale	Résolutions <a href="#">72/249</a> et <a href="#">74/19</a> de l'Assemblée générale	Quatrième session	À déterminer	New York		I (AArCEFR)	T	–	
3. Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus	Résolutions <a href="#">61/72</a> et <a href="#">72/55</a> de l'Assemblée générale		À déterminer	New York	25 E	I (AArCEFR)	T	–	
4. Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale	Résolutions <a href="#">73/27</a> et <a href="#">74/29</a> de l'Assemblée générale		À déterminer	New York		I (AArCEFR)	T	–	
5. Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité <sup>b</sup>	Résolution <a href="#">48/26</a> de l'Assemblée générale		À déterminer	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	–	

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2021)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>		<i>Fréquence</i>
6.	Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés	Résolution 2443 (XXIII) de l'Assemblée générale	À déterminer	Genève	3 G	I (AArF)	T	PV <sup>c</sup>
7.	Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation	Résolution 3349 (XXIX) de l'Assemblée générale	À déterminer	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	–
8.	Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer	Résolution 54/33 de l'Assemblée générale	Vingt et unième réunion	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	–
9.	Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	Résolution 2656 (XXV) de l'Assemblée générale	À déterminer	New York	9 G	I (AArCEFR)	T	–

<sup>a</sup> Les langues dans lesquelles des services d'interprétation seront assurés sont indiquées. Les langues dans lesquelles des services de traduction seront assurés et des comptes rendus ou procès-verbaux établis varient selon le règlement intérieur applicable à l'organe intéressé et, dans le cas de certains groupes de travail et organes analogues, selon les besoins réels lorsque ceux-ci sont inférieurs à ceux que prévoit le règlement intérieur.

<sup>b</sup> Des services de conférence seront fournis dans le cadre des ressources allouées à l'Assemblée générale.

<sup>c</sup> En cas d'audition seulement.

### C. **Projet de calendrier révisé des conférences et réunions des principaux organes des institutions spécialisées, de l'Agence internationale de l'énergie atomique et des organes conventionnels créés sous les auspices de l'Organisation pour 2021**

(Au 14 septembre 2020)

<i>Organe</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2021)</i>	<i>Lieu de réunion</i>
1. OACI – Comité	222 <sup>e</sup> session	18 janvier-5 février	Montréal (Canada)
2. OMS – Conseil exécutif	148 <sup>e</sup> session	1 <sup>er</sup> -9 février	Genève
3. FIDA – Conseil des gouverneurs	Quarante-quatrième session	15-19 février	Rome
4. Autorité internationale des fonds marins – Assemblée	Première partie de la vingt-septième session	15 février-5 mars	Kingston
5. AIEA – Conseil des gouverneurs		1 <sup>er</sup> -5 mars	Vienne
6. OACI – Conseil	222 <sup>e</sup> session	1 <sup>er</sup> -19 mars	Montréal (Canada)
7. Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires – Groupe de travail B et consultations/réunions d'experts	Cinquante-sixième session	8-19 mars	Vienne
8. OIT – Conseil d'administration du Bureau international du Travail et ses commissions	341 <sup>e</sup> session	11-25 mars	Genève
9. FAO – Conseil	166 <sup>e</sup> session	29 mars-2 avril	Rome
10. Organisation pour l'interdiction des armes chimiques – Conseil exécutif	Quatre-vingt-seizième session	Mars	La Haye
11. Assemblées annuelles des conseils des gouverneurs du Groupe de la Banque mondiale et du FMI	Réunions de printemps	9-11 avril	Washington
12. FIDA – Conseil d'administration	132 <sup>e</sup> session	19-23 avril	Rome
13. UNESCO – Conseil exécutif	213 <sup>e</sup> session	Avril	Paris
14. OACI – Comité	223 <sup>e</sup> session	3-21 mai	Montréal (Canada)
15. AIEA – Conseil des gouverneurs, Comité du programme et du budget		4-7 mai	Vienne

<i>Organe</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2021)</i>	<i>Lieu de réunion</i>
16. Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires – Groupe consultatif	Cinquante-sixième session	10-14 mai	Vienne
17. OMS – Assemblée mondiale de la Santé	Soixante-quatorzième session	24 mai-1 <sup>er</sup> juin	Genève
18. ONUDI – Comité des programmes et des budgets	Trente-septième session	26-28 mai (à confirmer)	Vienne
19. Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires – Groupe de travail A et consultations/réunions d'experts	Cinquante-neuvième session	31 mai et 1 <sup>er</sup> juin	Vienne
20. Assemblée des États parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale – Comité du budget et des finances	Trente-sixième session	Mai	La Haye
21. OMS – Conseil exécutif	149 <sup>e</sup> session	Mai	Genève
22. AIEA – Conseil des gouverneurs		7-11 juin	Vienne
23. OIT – Conférence internationale du Travail	109 <sup>e</sup> session	7-18 juin	Genève
24. OACI – Conseil	223 <sup>e</sup> session	14 juin-2 juillet	Montréal (Canada)
25. OIT – Conseil d'administration du Bureau international du Travail et ses commissions	342 <sup>e</sup> session	19 juin	Genève
26. Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires	Cinquante-sixième session	21 et 22 juin	Vienne
27. OMI – Conseil	126 <sup>e</sup> session	Juin/juillet	Londres
28. Autorité internationale des fonds marins – Assemblée	Deuxième partie de la vingt-septième session	5-30 juillet	Kingston
29. ONUDI – Conseil du développement industriel	Quarante-neuvième session	12-14 juillet (à confirmer)	Vienne
30. FAO – Conférence	Quarante-deuxième session	12-16 juillet	Rome
31. FAO – Conseil	167 <sup>e</sup> session	19 juillet	Rome
32. Organisation pour l'interdiction des armes chimiques – Conseil exécutif	Quatre-vingt-dix-septième session	Juillet	La Haye

<i>Organe</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2021)</i>	<i>Lieu de réunion</i>
33. Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires – Groupe de travail B et consultations/réunions d'experts	Cinquante-septième session	23 août-3 septembre	Vienne
34. AIEA – Conseil des gouverneurs		13-17 septembre	Vienne
35. FIDA – Conseil d'administration	133 <sup>e</sup> session	13-17 septembre	Rome
36. AIEA – Conférence générale	Soixante-cinquième session	20-24 septembre	Vienne
37. OACI – Comité	224 <sup>e</sup> session	20 septembre-8 octobre	Montréal (Canada)
38. AIEA – Conseil des gouverneurs		27 septembre	Vienne
39. Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires – Groupe consultatif	Cinquante-septième session	27-30 septembre	Vienne
40. Assemblée des États parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale – Comité du budget et des finances	Trente-septième session	Septembre	La Haye
41. Conférence visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires	Douzième session	Septembre	Vienne/New York
42. OMPI – Assemblées des États membres	Soixante et unième série de réunions	Septembre/octobre	Genève
43. Assemblées annuelles des conseils des gouverneurs du Groupe de la Banque mondiale et du FMI	Réunions d'automne	15-17 octobre	Marrakech (Maroc)
44. Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires – Groupe de travail A et consultations/réunions d'experts	Soixantième session	18-20 octobre	Vienne
45. OIT – Conseil d'administration du Bureau international du Travail et ses commissions	343 <sup>e</sup> session	28 octobre-11 novembre	Genève
46. Organisation pour l'interdiction des armes chimiques – Conseil exécutif	Quatre-vingt-dix-huitième session	Octobre	La Haye
47. UNESCO – Conseil exécutif	214 <sup>e</sup> session	Octobre	Paris
48. OACI – Conseil	224 <sup>e</sup> session	1 <sup>er</sup> -19 novembre	Montréal (Canada)
49. Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires	Cinquante-septième session	10-12 novembre	Vienne

<i>Organe</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2021)</i>	<i>Lieu de réunion</i>
50. AIEA – Conseil des gouverneurs, Comité de l’assistance et de la coopération techniques		15-17 novembre	Vienne
51. AIEA – Conseil des gouverneurs		18 et 19 novembre	Vienne
52. Conférence des États parties à la Convention sur l’interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l’emploi des armes chimiques et sur leur destruction	Vingt-sixième session	29 novembre-3 décembre	La Haye
53. FAO – Conseil	168 <sup>e</sup> session	29 novembre-3 décembre	Rome
54. ONUDI – Conférence générale	Dix-neuvième session	29 novembre-3 décembre	Vienne
55. Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale	Vingtième session	Novembre	La Haye
56. UNESCO – Conseil exécutif	215 <sup>e</sup> session	Novembre	Paris
57. UNESCO – Conférence générale	Quarante et unième session	Novembre	Paris
58. OMI – Conseil	127 <sup>e</sup> session	Novembre/décembre	Londres
59. OMI – Assemblée	Trente-deuxième session	Novembre/décembre	Londres
60. FIDA – Conseil d’administration	134 <sup>e</sup> session	13-17 décembre	Rome
61. UIT – Conseil	Session de 2021	À déterminer	Genève
62. OMT – Conseil exécutif	114 <sup>e</sup> session	À déterminer (premier semestre)	À déterminer
63. OMT – Assemblée générale	Vingt-quatrième session	À déterminer	À déterminer
64. UPU – Conseil d’administration		À déterminer	Berne
65. UPU – Conseil d’administration		À déterminer	Berne
66. UPU – Conseil d’exploitation postale		À déterminer	Berne
67. UPU – Conseil d’exploitation postale		À déterminer	Berne
68. OMM – Conseil exécutif	Soixante-treizième session	À déterminer	Genève
69. OMM – Congrès météorologique mondial	Dix-neuvième session	À déterminer	Genève